



RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Conseil Communautaire du 9 février 2023
GRAND CALAIS TERRES ET MERS



PRÉAMBULE

Qu'est-ce que le développement durable ?

Ce terme a été introduit par le rapport Brundtland « Notre avenir à tous » présenté à l'Organisation des Nations Unies en 1987.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

En 1992, lors du sommet de Rio des chefs d'état s'engagent, sur la base du rapport BRUNDTLAND, à mettre en place des stratégies de développement durable. C'est l'origine du programme d'actions « Agenda 21 ».

Le développement durable repose sur trois piliers : l'environnement, l'économie et le social.

Il s'agit également de mettre en place une double solidarité, horizontale, entre les peuples, et verticale, entre les générations : le développement économique ne doit pas se faire aux dépens des plus démunis, ni des générations futures. Il doit également être respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes. En 2015, de nouveaux objectifs, à atteindre pour 2030, ont été adoptés, par les Nations Unies.

Pourquoi un rapport annuel de développement durable ?

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 « portant engagement national pour l'environnement », le décret du 17 juin 2011 « relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales », et la circulaire du 3 août 2011 « relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » dressent le cadre du rapport annuel en matière de développement durable que doivent produire les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce rapport doit être présenté au Conseil Communautaire préalablement aux débats sur le projet de budget.

Que doit-il contenir ?

Ce rapport doit prendre en compte les cinq engagements du développement durable inscrits à l'article L 110 – 1 du Code de l'Environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Il doit porter sur :

- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.
- l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.
- un bilan annuel de la stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

Comment a-t-il été élaboré ?

Le travail de constitution de ce rapport a été mené par plusieurs services de Grand Calais. La chargée de missions air, climat et bruit de la Direction du développement durable a coordonné les contributions de l'ensemble des services à la réflexion sur les politiques de développement durable de la collectivité, et à la rédaction de ce rapport. Le service communication interne a effectué la mise en forme du document.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
SOMMAIRE	4
LES CINQ ENGAGEMENTS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE	6
LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	6
LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX.....	7
LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES	8
ET LES GENERATIONS	8
L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	8
LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE.....	9
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES ET MERS.....	10
STRATEGIE ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	12
DES POLITIQUES PUBLIQUES CONVERGENTES, VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE.....	13
L'ESPACE INFO ENERGIE (E.I.E.)	14
LES AIDES POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE	16
LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (P.C.A.E.T.)	17
REFLEXIONS SUR LA COMPETENCE MOBILITE ELECTRIQUE.....	20
ENGAGEMENT DE GRAND CALAIS DANS UNE STRATEGIE « REV3 »	21
ACTION DU SEVADEC EN FAVEUR DE LA PROMOTION DES ACTEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	23
DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE À L'ECHELLE DU PAYS DU CALAISIS....	24
SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR ET ACTIONS PARTENARIALES AVEC ATMO HAUTS-DE-FRANCE	28
PROJET DU SITAC : CREATION D'UN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL ET MISE EN ŒUVRE D'UNE LIGNE DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE	30
SITAC : VELOS EN LIBRE SERVICE.....	32
L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE	33
ACTIONS EN FAVEUR DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE	34
LE CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES (C.L.J.) DU CALAISIS.....	36
LES ACTIONS QUOTIDIENNES DES CRÈCHES DE GRAND CALAIS	37
MEDIATION CULTURELLE DE L'ECOLE D'ART	38
LE NOUVEAU PROJET DE RENOVATION URBAINE.....	39
ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT.....	43
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI).....	44
ACCESSIBILITE DU SPORT A DESTINATION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) : EQUIPEMENTS ET ANIMATIONS.....	46
LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT).....	47



LE SITE NATUREL DU COLOMBIER VIRVAL	49
OPERATION « PLANTONS LE DECOR »	51
PROJETS DE VALORISATION ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE	52
L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE	53
EAU POTABLE – PRODUCTION, TRANSPORT, STOCKAGE ET DISTRIBUTION.....	54
PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU (PGSSE).....	55
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	56
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	57
ECONOMIES D'ENERGIE ET DE PRESERVATION DES RESSOURCES DANS DES STATIONS D'EPURATION	61
TRI SELECTIF, STOCKAGE, EVACUATION, RECYCLAGE	62
REFONTE DE L'UNITE DE DESINFECTION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE TOUL	63
GESTION ACTIVE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE	64
L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE GEMAPI.....	65
LUTTE CONTRE L'EROSION ET LE RUISSELLEMENT PROTECTION DE LA NAPPE	68
LA GESTION DURABLE DES DECHETS Compétence collecte des déchets exercée par Grand Calais	70
LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE	73
LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI.....	74
LA GESTION ADMINISTRATIVE	76
LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE	77
LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE.....	79
SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	80
L'INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE	81
PROGRAMME D'ELABORATION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE	82



LES CINQ ENGAGEMENTS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONSTAT

Le climat de la planète a connu des variations successives et cycliques. L'écart de la température moyenne entre une période glaciaire et une période interglaciaire est de 6° C.

Au cours des dernières décennies, le changement climatique observé se distingue des évolutions antérieures par sa rapidité.



Les taux de CO2 dans l'atmosphère en 2021 ont été les plus élevés jamais enregistrés pour une année.

En effet, le CO2 été mesuré à 414,7 ppm (parties par million) en 2021, soit 2,3 ppm de plus qu'en 2020.



Qu'est-ce que le changement climatique ?

Le Groupement International d'Experts sur le Climat (GIEC) produit régulièrement des rapports d'évaluation.

La 6^{ème} évaluation est en cours de publication avec 3 rapports (les sciences physiques du changement climatique, l'adaptation et l'atténuation). Le rapport de synthèse devrait sortir fin 2022 ou début 2023.

Des rapports intermédiaires ont été publiés récemment (2018, août 2019, août 2021) avec des prévisions alarmantes :

- De nombreux dégâts irréversibles sont à prévoir dès un réchauffement à +2°. Le contenir à +1,5° limiterait les dégâts irréversibles mais ce scénario n'est pas atteignable en l'état des engagements pris : les engagements pris en 2015 lors de l'Accord de Paris s'ils sont tenus, conduiraient à un réchauffement de +3° d'ici 2100.
- Dans un scénario de très forte hausse d'émissions (sans politique climat internationale efficace), il est très probable que le seuil de +1,5°C soit dépassé entre 2021 et 2040 et que le seuil de +2°C soit dépassé entre 2041 et 2060.
- Le rythme de la hausse des océans s'est accéléré durant la dernière décennie avec la fonte des calottes glaciaires. D'après les prévisions, la mer pourrait gagner un mètre d'ici 2100 et deux mètres d'ici 2300, mais l'incertitude concernant les calottes laisse possible l'hypothèse d'une augmentation de deux mètres dès 2100.

Quelles sont les causes du changement climatique ?

Les changements climatiques sont causés principalement par l'effet de serre, exacerbé par les émissions de gaz à effet de serre qui ont augmenté massivement depuis l'ère industrielle. Les concentrations atmosphériques de CO₂ (dioxyde de carbone), de CH₄ (méthane) et de N₂O (protoxyde d'azote) sont aujourd'hui bien supérieures aux valeurs historiques portant sur de nombreux millénaires.

Cette augmentation est la conséquence des activités humaines, notamment par la combustion des combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz) lors de la production et de la consommation d'énergie.

Pour avoir une chance sur deux de limiter le réchauffement à +1,5°C, le budget carbone restant serait de 500 Gt CO₂. Au rythme annuel actuel des émissions de CO₂, ce budget serait dépassé en 2033. Pour avoir une chance sur deux de limiter le réchauffement à +2°C, le budget carbone restant serait de 1 350 Gt CO₂. Au rythme annuel actuel des émissions de CO₂, ce budget serait dépassé en 2058.

Les scénarios de faible hausse ou de très faible hausse d'émissions auraient des effets rapides et durables pour limiter le changement climatique d'origine anthropique par rapport aux scénarios de forte et de très forte hausse d'émissions.

Comment agir ?

Il est possible d'agir en atténuation des phénomènes de changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; et en adaptation à ces effets, des changements inéluctables étant prévisibles.

Un levier d'actions important pour les collectivités et les individus réside dans la baisse des consommations d'énergie, notamment dans les transports et dans les bâtiments. La baisse des consommations d'énergie permet tout à la fois :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- de réduire les émissions de polluants atmosphériques nuisibles pour la santé
- de réduire la facture énergétique.

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES
SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET
DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT

*« La biodiversité
est la variabilité
des êtres vivants
de toute origine.
Cela comprend la
diversité au sein des
espèces, ainsi que
celle des
écosystèmes. »*

CHIFFRES

1/4

des espèces animales
menacées d'extinction

88 %

des ressources halieutiques
surexploitées

68 %

de baisse des populations
de vertébrés entre 1970 et
2016

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La Convention sur la Diversité Biologique a été adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992.

Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation :

- la diversité écologique (les écosystèmes) ;
- la diversité spécifique (les espèces) ;
- la diversité génétique (les gènes).

Une autre composante essentielle réside dans les interactions et entre chacun de ces trois niveaux d'organisation.

Au niveau international, un cadre de l'action pour la période 2001-2020 avait été établi avec 20 objectifs pour restaurer la biodiversité. Ces objectifs n'ont pas été atteints. Sont en cause la surpêche, l'intensification et l'extension de l'agriculture, la croissance urbaine, la pollution, le réchauffement climatique...

Un nouveau plan stratégique mondial pour la biodiversité doit être établi, les États parties s'étant engagés à négocier un cadre mondial efficace pour la biodiversité post-2020, par la Déclaration de Kunming en octobre 2021. Sans cesse reportée depuis octobre 2020, la quinzième Conférence des parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique doit finalement se tenir du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal.

Au niveau national, la France a adopté une Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2004, puis sur la période 2011 – 2020. Le gouvernement français attend cette COP 15, qui doit fixer le nouveau cadre mondial pour la biodiversité jusqu'à 2030, pour finaliser sa propre stratégie nationale.

Pourquoi la préserver ?

Car les espèces sont uniques, irremplaçables et interdépendantes

Car la biodiversité permet au vivant de s'adapter aux changements

Car la biodiversité assure de nombreux « services », auxquels il est difficile et coûteux de suppléer :

- Services « d'approvisionnement » de matière première : nourriture, eau douce, médicaments...
- Services « de régulation » : traitement de l'eau, production d'oxygène par les végétaux, rôle d'« éponge naturelle » des zones humides, stockage du carbone...
- Services « à caractère social » : les milieux naturels sont utilisés pour les activités que l'on peut y pratiquer (tourisme par exemple).



LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Qu'est-ce que la cohésion sociale ?

La cohésion sociale fait référence à la nature et l'intensité des relations sociales qui existent entre les membres d'une société ou d'une organisation. Le niveau de cohésion sociale permet de favoriser les synergies des organisations et la qualité de vie des membres des sociétés, si les relations sociales sont vécues positivement par les individus constituant cette organisation ou cette société.

Au niveau européen :

- la Commission Européenne intègre la cohésion sociale dans les objectifs de Lisbonne 2000-2010.
- le Conseil de l'Europe est doté d'une Stratégie de Cohésion Sociale et d'une Direction Générale de la Cohésion Sociale. Il met l'accent sur la lutte contre les inégalités, l'exclusion, les discriminations ; et sur la coresponsabilité des acteurs (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, etc...) pour y parvenir. Le Conseil de l'Europe met en avant l'équité dans l'accès aux droits, la dignité et la reconnaissance de la diversité, l'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel, et la participation et l'engagement citoyen.

Une finalité du développement durable ?

Au niveau national, la Charte de l'Environnement de 2005 considère « que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles. ».

Le cadre de référence des Agendas 21 élaboré en 2006 énonce les cinq finalités du développement durable, dont l'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces cinq finalités ont ensuite été édictées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 « portant engagement national pour l'environnement ». Elles sont devenues des engagements, à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement.

Concrètement, il s'agit de permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (éducation, santé, sport, culture, loisirs, ...), sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures ni de ceux et celles qui vivent ailleurs sur la planète.

L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »

Article 1 de la
Déclaration de Rio sur
l'Environnement et le
Développement de
1992



LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

La production et la consommation massives de biens matériels et de services, et la recherche de la rentabilité à court terme ont contribué aux impacts environnementaux négatifs que nous connaissons aujourd'hui : pollution des milieux, érosion de la biodiversité, artificialisation des sols, épuisement des ressources naturelles non renouvelables, changements climatiques.

Ces atteintes à la planète ont des répercussions sur la santé, sur les sociétés, et sur l'économie elle-même.

Des modes de production et de consommation basés sur un schéma linéaire qui épuise nos ressources naturelles d'un côté, et accumule massivement les déchets de l'autre, ne sont pas viables.

Le concept d'économie circulaire

Définition dans la **loi de transition énergétique pour la croissance verte** de 2015 : « La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. »

La transition vers l'économie circulaire nécessite de progresser dans plusieurs domaines :

- L'approvisionnement durable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées.
- L'éco-conception : prendre en compte les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.
- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- La consommation responsable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat.
- L'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réutilisation, la réparation, le marché d'occasion, le don.
- La prévention, et le recyclage des déchets, y compris en réutilisant les matières issues des déchets.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) :

Promulguée le 10 février 2020, elle fait suite aux travaux menés lors de la Feuille de route pour une économie circulaire (2018). La loi se décline autour de 5 grands axes :

- sortir du tout jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

La loi fixe de nouveaux objectifs, comme la fin du plastique jetable d'ici à 2040. Plusieurs mesures visent également à mieux informer les consommateurs comme l'harmonisation des couleurs des poubelles, la mise en place d'un logo unique (Triman) pour faciliter le geste de tri ou le développement de l'affichage environnemental. La loi inscrit également l'interdiction d'éliminer les invendus non alimentaires et renforce la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un indice de réparabilité est créé afin de lutter contre l'obsolescence programmée.



**LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
GRAND CALAIS
TERRES ET MERS**

Pas-de-Calais

8^{ème} département de France
en nombre d'habitants

Pays du Calaisis

Il regroupe trois
intercommunalités
représentant 52 communes
pour 157 185 habitants
(deux communautés de
communes et la
Communauté
d'Agglomération Grand
Calais Terres et Mers)

Grand Calais

Avec 104 367 habitants, elle
représente 66% de la
population du Pays.

2001

Calais. 72 929 habitants
Coquelles. 2 603 habitants
Coulogne. 5 401 habitants
Marck. 10 649 habitants
Sangatte. 4 852 habitants

2017

Les Attaques 2009 habitants
Hames-Boucres 1463 habitants
Fréthun 1355 habitants
Nielles-lès-Calais 288 habitants
Escalles 222 habitants

2019

Peuplingues 775 habitants
Saint-Tricat 757 habitants
Bonningues 559 habitants
Pihen-lès-Guînes 498 habitants

Situé sur le détroit du Pas-de-Calais, le territoire de Grand Calais occupe un emplacement privilégié au nord-ouest de l'Europe.

Sa position géographique avec son ouverture à l'est sur le Benelux et au nord sur la Grande-Bretagne le place au cœur des grands flux de marchandises et de passagers entre le Royaume-Uni et le continent. Il jouit également d'une position centrale sur le littoral Côte d'Opale, placé à mi-distance entre les villes de Boulogne-sur-Mer et Dunkerque.

L'agglomération Grand Calais est également desservie par les axes autoroutiers de l'A16 (Dunkerque - Abbeville) et de l'A26 (Calais - Reims), ainsi que par un réseau ferroviaire où circulent les TGV et l'Eurostar.

Calais est le 1^{er} port français de voyageurs. Pour répondre à de nouveaux défis, la Région Hauts-de-France a créé le nouveau port «Calais Port 2015», inauguré en 2021.

Le Tunnel sous la Manche est également un équipement majeur et structurant du territoire où transitent des millions de visiteurs.

Ville maritime ouverte sur le monde, Calais dispose d'un patrimoine riche et diversifié notamment avec son Beffroi inscrit au patrimoine mondial de l'humanité ou encore son hôtel de ville, son théâtre, etc.

La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est passée de 5 à 10 communes en 2017, puis à 14 communes au 1^{er} décembre 2019, par une fusion opérée avec l'ex – Communauté de Communes Sud-Ouest Calaisis.



**STRATEGIE ET ACTIONS
DE LA COLLECTIVITE
EN MATIERE
DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

DES POLITIQUES PUBLIQUES CONVERGENTES, VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de territoire de Grand Calais adopté en 2022, décline une stratégie territoriale et un programme d'actions en matière de développement durable, à la croisée entre les volets environnementaux, économiques et sociaux.

Il comporte 4 grands axes d'intervention.

Ambition 2026

Une Place stratégique en Europe Le Port, le Tunnel et la Plage moteurs pour l'implantation d'entreprises et l'attractivité résidentielle.

Ce premier axe prioritaire traite des ambitions en matière de développement économique, mais aussi de la structuration du territoire par les infrastructures. Il met au premier plan la question de l'attractivité, tant touristique que résidentielle.

Une identité Terres & Mers le mariage d'une campagne préservée et d'espaces urbains et littoraux moteurs.

Ce deuxième axe traite des orientations en matière d'habitat, de renouvellement urbain, mais aussi des projets en faveur du cadre de vie, et de la mobilité des personnes sur le territoire.

Une terre d'épanouissement culture, loisirs, sport, solidarités : une offre complète et pour tous.

Cet axe du projet de territoire aborde les projets d'équipements, mais aussi l'accompagnement, ou les services offerts dans le cadre de l'épanouissement des habitants au quotidien.

Un environnement préservé une gestion anticipée face aux changements du climat et de la société.

Le projet de territoire intègre différents projets au titre de la transition écologique : déchets, eau, assainissement, énergies, risques.

Ce programme d'actions est décliné en opérations pilotées par des maîtres d'ouvrage publics ou privés, pour certaines mises en œuvre, et pour d'autres en projet.

L'analyse de chaque action ou politique territoriale développée par la collectivité permet de constater que chacun des cinq engagements pour un développement durable est présent, à des degrés divers :

- Certaines actions permettent d'améliorer l'environnement physique et de réduire les pollutions. Elles contribuent dans ce cas principalement à la lutte contre le changement climatique, à la protection de l'atmosphère, et / ou à la préservation de la biodiversité.
- D'autres actions du champ social agissent concomitamment en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de tous les êtres humains. Il est à noter que l'épanouissement de tous les êtres humains est l'une des conditions de la cohésion sociale.
- La promotion de modes de production et de consommation responsables pour développer une économie circulaire est à la croisée des politiques à visée environnementale, sociale et économique. La pédagogie y tient une place importante.
- Le champ de la planification territoriale est le plus transversal, il vise les cinq engagements pour un développement durable, et dispose de leviers d'action complémentaires pour y parvenir.



L'ESPACE INFO ENERGIE (E.I.E.)



La rénovation énergétique des logements, enjeu majeur de la transition

Dans le cadre de la loi Energie Climat du 08 novembre 2019, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et par suite de la parution de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, à mettre fin aux « passoires thermiques » du secteur résidentiel.

Le secteur du logement est particulièrement concerné par ce défi environnemental car les marges de progression y sont importantes. Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie parmi tous les secteurs économiques, avec 43 % de l'énergie finale totale consommée annuellement. Cette énergie consommée entraîne l'émission de 120 millions de tonnes de CO₂ représentant 25 % des émissions nationales.

Le gouvernement a lancé en décembre 2000 le Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Energétique (PNAEE). Afin de faciliter l'accès à l'information des particuliers sur les économies d'énergie et sur les énergies renouvelables, il a mis en place un réseau d'Espaces Info-Energie (EIE). Grand Calais Terres & Mers a décidé de s'inscrire dans cette dynamique en créant son Espace Info Energie en 2010.

Afin de promouvoir l'amélioration énergétique des logements, l'Etat a également mis en place successivement plusieurs dispositifs d'aides (l'éco-prêt à taux zéro, les aides de l'ANAH, MaPrimeRénov', la TVA à 5,5%...). L'éco-conditionnalité des aides publiques impose le recours à des entreprises disposant d'un signe de qualité Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Les collectivités territoriales (Conseil Régional, Département, Communes, intercommunalités...) peuvent également accorder des aides, en complément de ce que sont tenus de valoriser les opérateurs « obligés » via les Primes Energies CEE.

L'Espace Info Energie, un outil de conseil et d'animation

L'ADEME et le Conseil Régional ont accompagné Grand Calais Terres & Mers lors de la création de ce service en octobre 2010. Une convention a été signée et l'Agglomération s'engage à respecter la charte des Espaces Info-Energie.

L'Espace Info Energie du Calais fait partie du réseau national d'information FRANCE Rénov', dont la Région des Hauts-de-France porte l'animation et la communication envers le public via les médias et réseaux sociaux, en tant que porteur régional associé du dispositif SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique).

L'EIE travaille en partenariat avec les acteurs du territoire sur les sujets de l'énergie et du développement durable, et assure une mission de consultation pour les projets relatifs à l'efficacité énergétique. Une veille technique est assurée après des acteurs du secteur du bâtiment (CMA, CAPEB, CD2e, FFB...).

Des actions de sensibilisation et de formation sont par ailleurs menées ponctuellement (Lycée Coubertin par exemple).

Le service de l'EIE est en contact avec la population.

Il sensibilise et renseigne le grand public (le « particulier » en priorité) pour une meilleure maîtrise de l'énergie (utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables) et la qualité environnementale du bâtiment. Les informations diffusées par le conseiller sont gratuites, neutres et indépendantes.

Pour être au plus près de la population, le service de l'EIE est situé à l'Hôtel Communautaire, en centre-ville de Calais.

Des travaux en collaboration avec les acteurs sociaux (ANAH, CCAS, Maison du Département Solidarité, FACE Calaisis, Centre Social Cousteau de Marck...) ont également été entrepris.



Illustration d'interventions auprès de néo-retraités (CARSAT) avec le Centre Social Cousteau de MARCK ainsi qu'au Lycée Coubertin de Calais en section BTS Professions Immobilières

Des collaborations sur des dossiers communs sont également fréquentes avec les services de la Ville de Calais (dans le cadre du « chèque avenir logement » pour les propriétaires « primo-accédant », et pour le dispositif « OPAH-RU » avec l'opérateur CITEMETRIE.

Evaluation et amélioration continue

Depuis 2019, le service Habitat et Relogement de l'Agglomération héberge l'EIE, avec notamment la présence d'un chargé de mission « Espace Info Energie », à temps complet depuis septembre 2019.

Au cours de l'année 2022, plus de 3 000 contacts ont été pris par des particuliers soit sur rendez-vous, soit par téléphone ou par e-mail afin de bénéficier de conseils et de l'accompagnement sur les économies d'énergie, l'isolation thermique du logement, le choix des équipements de chauffage et les énergies renouvelables (sollicitations 2 à 3 fois plus nombreuses comparativement aux années antérieures à 2021, à l'instar de l'ensemble des structures du territoire national).

Des contacts sont par ailleurs fréquemment établis avec des partenaires et artisans locaux, afin que ceux-ci soient parfaitement au fait des différents accompagnements possibles des ménages dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique.

L'éco-conseiller a également participé au Salon de l'Habitat de Calais les 24 et 25 septembre 2022 afin de faire connaître sa mission de conseils gratuits, neutres et indépendants au grand public et d'assurer une plus large diffusion de l'information sur la maîtrise des énergies.

En parallèle, la campagne de communication est poursuivie sur les médias locaux visant à la notoriété et la valorisation de sa mission. Dans cette perspective, des flyers d'information sont également distribués dans les communes de l'Agglomération.



LES AIDES POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE

Un dispositif d' « aides pour le développement des énergies renouvelables et de la performance énergétique de l'habitat privé » a été instauré par Grand Calais Terres & Mers depuis le 1er mars 2011. Il est complémentaire aux aides de l'Etat (ANAH MaPrimeRénov'), des opérateurs « obligés » et autres financeurs (Communes, Caisse de Retraite...).

Pour les années 2017 et 2018, cette action a été intégrée au dispositif « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », par convention avec la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

CHIFFRES

2019

368 dossiers instruits

2020

486 dossiers instruits

2021

1121 dossiers instruits

2022

Plus de 1000 dossiers déposés pour un montant global d'aide engagée par Grand Calais de l'ordre de 460 000€

Contribution des aides pour la performance énergétique de l'habitat privé aux engagements pour un développement durable

Ces aides permettent de lutter contre le changement climatique en favorisant la réalisation de travaux pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. C'est également un outil au service de la cohésion sociale puisque les critères définis pour l'obtention des aides permettent de lutter contre la précarité énergétique. De plus la partie conseil et pédagogie que permet l'étude de projets individuels est l'occasion de promouvoir des modes de production et de consommation responsables.

Une aide complémentaire aux aides de l'Etat

Les dispositifs financiers ont été mis en place pour aider à la réalisation des projets relatifs à l'efficacité énergétique et la mise en œuvre d'énergies renouvelables dans l'habitat et ainsi satisfaire aux objectifs de la transition énergétique.

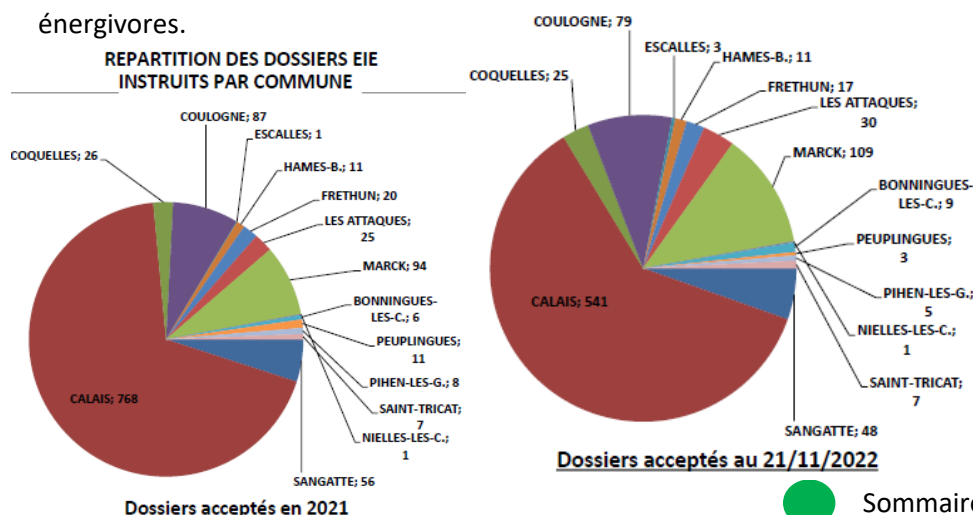
Ce dispositif d'aides, proposé initialement à titre expérimental aux ménages à ressources modestes, a été annuellement reconduit, et même élargi d'abord en 2019, puis au cours de l'année 2021 à l'ensemble des ménages présentant un projet de rénovation éligible.

Un dispositif en amélioration continue

L'éco-conditionnalité des aides impose le recours à des entreprises disposant d'un signe de qualité Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Le montage des dossiers de subvention a lieu auprès du Service Habitat, portant l'Espace Info Energie du Calaisais, et permet ainsi au demandeur d'obtenir des conseils personnalisés et adaptés à son projet.

Le dispositif est pleinement intégré au programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), dispositif national mis en œuvre depuis Janvier 2021, cofinancé via les CEE et la Région Hauts de France. Des modifications de critères techniques sont prévues à compter de 2023, avec en particulier la revalorisation de « bonus » incitatifs à l'approche « globale » de la rénovation et aux solutions d'accompagnements (audit énergétique, Pass Rénovation Région HdF), ainsi qu'une prise en compte de la sortie de l'état de « passoires thermiques » des logements les plus énergivores.



LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (P.C.A.E.T.)

ACTION

BEGES

Le PCAET recense l'ensemble des actions menées ou prévues pour atteindre les objectifs.

Ce plan s'appuie sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre et les diagnostics, qui permettent d'identifier les principaux postes d'émissions et les leviers pour l'action.

La restitution des bilans des émissions de GES a eu lieu auprès des services des deux collectivités, le 05 avril 2019.

Le plan de transition a été validé lors du conseil communautaire du 20 octobre 2022.

L'ensemble du BEGES est mis à disposition du public sur la plateforme informatique www.bilans-ges.ademe.fr

17

STRATEGIE ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE

Contribution du PCAET aux engagements pour un développement durable

Le Plan Climat Air Energie Territorial est le cadre de l'engagement du territoire dans La lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air.

Six buts sont assignés aux PCAET :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire les consommations d'énergie
- Réduire les émissions de polluants
- Développer les énergies renouvelables
- Développer les capacités de stockage de carbone
- Adapter le territoire au changement climatique.

Les objectifs poursuivis sont en phase avec les objectifs nationaux, des lois de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV) du 17 août 2015 ; Energie Climat du 08 novembre 2019 ; Climat et Résilience du 22 août 2021 : notamment suite à cette dernière loi, il s'agit de viser la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Lutter contre le changement climatique permet également de préserver la biodiversité, et suppose d'engager la transition du territoire vers une économie circulaire.

Du PCET au PCAET

Un premier Plan Climat avait été approuvé en 2014 pour le territoire

Il a été élaboré conjointement par la Ville de Calais et la Communauté d'Agglomération, le plan d'actions se déclinait selon 7 axes et comportait 29 actions sous maîtrise d'ouvrage ou pilotage de l'Agglomération, 27 actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Calais, 14 actions pilotées par d'autres acteurs du territoire.

Ces actions ont été à 93 % mises en œuvre, totalement ou partiellement.

L'élaboration en cours du nouveau PCAET

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2017 a remanié et renforcé les obligations pour les intercommunalités d'élaborer des plans climat. Une nouvelle élaboration s'est avérée nécessaire.

La démarche a été lancée en 2018, conjointement aux élaborations des bilans d'émissions de gaz à effet de serre de Grand Calais et de la Ville de Calais, avec l'assistance du groupement de prestataires Auddicé – Cohérence Energies – CITEPA.

La réunion de lancement du Plan Climat Air Energie Territorial avec les partenaires du territoire s'est déroulée le 12 décembre 2018.

Les diagnostics tels qu'exigés dans les PCAET ont été restitués en Comité de Suivi Partenarial le 26 mars 2019 :

- Estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre
- Séquestration du CO2
- Consommation énergétique finale du territoire
- Réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur
- Production des énergies renouvelables
- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Le diagnostic des émissions de polluants atmosphériques a été établi par ATMO Hauts-de-France.



Sommaire

La stratégie territoriale a été initiée par un séminaire des élus le 17 décembre 2019, travaillée en Comité de Suivi Partenarial le 20 décembre 2019 avec l'ensemble des partenaires du territoire, puis validée par le Bureau Communautaire le 14 octobre 2020 (laps de temps écoulé à cause de la crise sanitaire covid 19 : confinements et report du 2^{ème} tour des élections municipales).

Sur la base du diagnostic, des projections ont été faites en accord avec les stratégies au niveau national, qui doivent guider nos objectifs :

- Les lois TEPCV ; Energie Climat ; Climat Résilience
- La Stratégie Nationale Bas Carbone
- Le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
- Les enjeux d'adaptation au changement climatique

De plus en 2020, la procédure de définition des modalités de concertation préalable en amont, rendue nécessaire par l'ordonnance du 3 août 2016, a donné lieu à une déclaration d'intention, publiée le 21 février 2020.

L'année 2021 a été consacrée à la co-construction du plan d'actions avec les partenaires du territoire. Deux ateliers de co-construction du plan d'actions se sont tenus, en visio-conférence à cause des consignes sanitaires :

- Atelier « Collectivités » du 18 mai 2021
- Atelier « partenaires du territoire » du 25 juin 2021.

Une bonne participation à ces deux réunions a permis, avec le support d'un outil collaboratif « Framapad », de mettre en commun par axes/orientations stratégiques, les projets et actions des différents acteurs, et d'en discuter. Suite à ces réunions, les partenaires étaient invités à mettre en forme et transmettre leurs fiches actions. Les fiches reçues, portées par une quarantaine d'acteurs, ont été synthétisées, ordonnées, parfois fusionnées au sein d'un projet de plan d'actions.

Le plan d'actions en projet a ainsi été présenté et discuté en Comité de Suivi Partenarial, le 10 décembre 2021.

Par la suite il a été proposé à validation au Bureau Communautaire du 16 mars 2022.

La stratégie territoriale définie se décline autour de 5 axes :

Axe 1 : Déployer et favoriser une mobilité durable

Axe 2 : Protéger et améliorer la qualité de vie des habitants face aux changements climatiques

Axe 3 : Réduire la facture énergétique et la dépendance aux énergies fossiles en maîtrisant les consommations et en développant les énergies renouvelables

Axe 4 : Préserver la nature et les ressources

Axe 5 : Accompagner et coopérer avec les acteurs du territoire

Ces axes comportent 21 orientations stratégiques, lesquelles ont été déclinées dans le plan d'actions composé de 54 mesures, regroupant plus de 160 actions.

En parallèle du travail de constitution du plan d'actions, un important travail technique a été mené pour répondre aux attendus de contenu et à la mise en forme du PCAET :

- Collaboration avec ATMO Hauts-de-France pour initier une évaluation de l'impact sur l'air (« scénarisation ») du plan d'actions.



- Réalisation de l'étude d'opportunité d'une ZFE-m (Zone à Faibles Emissions Mobilités), qui a été intégrée au PCAET, au titre de la Loi d'Orientation des Mobilités. A noter que pour une intercommunalité comme Grand Calais de moins de 150 000 habitants, l'étude est obligatoire, mais pas la mise en place d'une ZFE-m.

Considérant que:

- Le territoire est déjà couvert par différents documents d'urbanisme intégrant des orientations pour favoriser les reports modaux.
- Le PCAET comporte un plan d'action ambitieux dédié au développement des transports en commun et des mobilités actives (bus gratuit, Plan Vélo...),
- Notre territoire est un nœud d'échanges européen (importants trafics maritimes, et routiers de transit)
- L'outil ZFE-m porte uniquement sur les véhicules de transport routier, et n'inclut pas les grands axes de transit (autoroutes). Ainsi cet outil ne serait pas opérant sur la plus grande masse des émissions liées aux transports.
- En 2020 et 2021, aucun habitant de Grand Calais n'était exposé à un dépassement de valeur limite pour les trois polluants étudiés (dioxyde d'azote NO₂, particules PM10, et PM2,5).

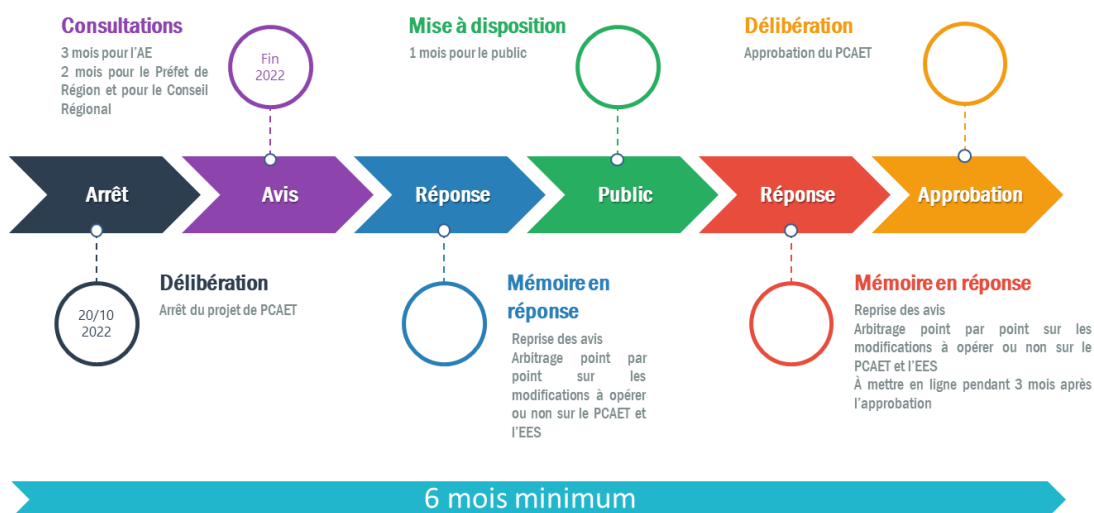
L'étude conclut qu'il ne semble pas que la mise en place d'une ZFE-m soit l'outil le plus adapté pour le territoire de Grand Calais.

- Travail sur la phase 4 du PCAET : dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET + évaluation environnementale stratégique.

Les travaux pour l'élaboration sont aujourd'hui achevés.

Le projet de PCAET a arrêté par le Conseil Communautaire du 20 octobre 2022, afin de mener la procédure d'approbation (PCAET soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional, puis consultation du public).

La procédure pour l'approbation du PCAET



Une fois adopté définitivement par le Conseil Communautaire, le PCAET sera mis à disposition du public sur la plateforme informatique www.territoires-climat.ademe.fr.



REFLEXIONS SUR LA COMPETENCE MOBILITE ELECTRIQUE

20

STRATEGIE ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La vente de véhicules fonctionnant aux carburants fossiles devrait cesser en 2035. Ainsi, la vente de véhicules électriques augmente, ainsi que le besoin en infrastructures de recharge.

Certaines communes et notamment la Ville de Calais ont déjà installé quelques bornes :

- dans le cadre du projet REMORA, expérimentation menée avec la FDE 62 en (2018-2020) : Les voitures se branchent à un lampadaire. Durant la journée, le lampadaire n'est pas allumé, donc la voiture peut être rechargée.



- A l'occasion de nouveaux aménagements urbains (ex : le front de mer).

Une réflexion sur la mobilité électrique a été menée en 2022, par Grand Calais et la Ville de Calais, sur le contexte à court terme du développement des infrastructures de recharges : stratégies des acteurs privés, rôle et compétence des collectivités... Plusieurs réunions d'informations ont eu lieu sur ce thème, entre les techniciens de la ville et de l'agglomération et des acteurs tels que Pôlénergies, Station-e, ou Dream Energy Mobility.

Dans le cadre des sujets du PCAET et en avenant à la mission, le prestataire Auddicé Environnement et sa filiale E-Mobility Expert ont alimenté les réflexions par une étude d'opportunité, présentée lors du Bureau Communautaire du mercredi 5 octobre 2022.



ENGAGEMENT DE GRAND CALAIS DANS UNE STRATEGIE « REV3 » (TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE)

La Troisième Révolution Industrielle (TRI) est un programme national visant à contribuer au développement de nouvelles filières, principalement autour des thématiques du développement durable et des nouvelles technologies (NTIC, nouvelles énergies et énergies renouvelables, réseaux intelligents).

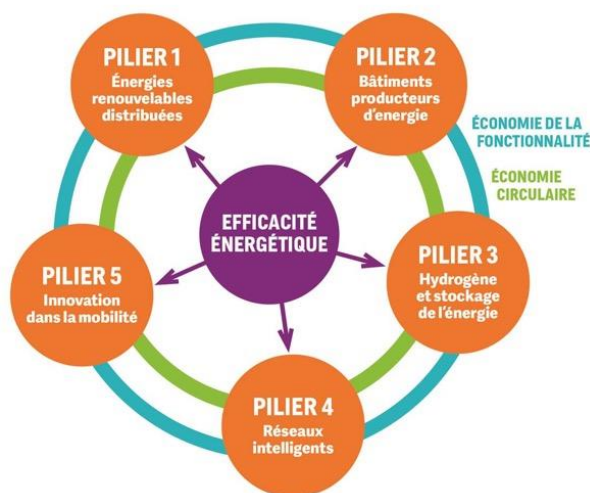
Trois grands enjeux ont été identifiés à l'échelle du territoire :

- ESS (économie sociale et solidaire) et économies circulaire et de la fonctionnalité ;
- Performance énergétique du bâti public et privé (habitat et immobilier d'entreprise) ;
- Les nouvelles énergies et leur stockage (avec comme corollaire les réseaux intelligents « smart grids »).

Basée sur cinq grands piliers ayant eux-mêmes comme points communs **l'économie circulaire** (recyclage, réemploi) et **l'économie de la fonctionnalité** (adaptation de l'offre pour une réponse réelle aux besoins), dans une logique de développement durable (c'est-à-dire que le « produit » est construit autour de son utilité et de sa valeur ajoutée (le produit, ses usages, les services associés), et non uniquement autour d'un produit)), **la TRI vise une amélioration de l'efficacité énergétique**.

« Rev 3 » en est la **déclinaison à l'échelle de la région Hauts-de-France**.

PILIER ET PRINCIPES TRANSVERSAUX DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE



Description et bilan de l'action

Afin de permettre la mise en œuvre d'une stratégie « Rev 3 » à l'échelle de Grand Calais Terres & Mers, la collectivité a été accompagnée en 2021 par la Région Hauts-de-France et le cabinet Transitions, pour identifier les avancées et potentialités du territoire ainsi que les leviers que Grand Calais pourrait activer pour travailler sur les enjeux « Rev 3 » et définir une stratégie en la matière.

Le travail réalisé a d'ores et déjà permis d'arrêter un certain nombre de thématiques jugées pertinentes pour le territoire de Grand Calais Terres & Mers, axes qui font ensuite l'objet d'une déclinaison en un plan d'actions devant permettre de prioriser la stratégie « Rev 3 » du territoire et construire son développement économique à moyen terme.

Ces orientations stratégiques, reprises ci-après, sont la base d'une réflexion plus poussée engagée en 2021 et qui se poursuivra sur les années à venir, afin d'**accompagner l'émergence, le développement et le renforcement de filières existantes ou de nouvelles filières**.

Pilotage de l'action

La démarche « Rev 3 » se veut aussi **partenariale et co-construite que possible**. Le travail de réflexion autour d'une stratégie « Rev 3 » a ainsi été piloté par Grand Calais Terres & Mers, avec l'accompagnement du cabinet Transitions et de la Région Hauts-de-France, ainsi que la mobilisation de l'agence « Calais Promotion », des chambres consulaires, de l'ULCO et du tissu économique local.



Évaluation et amélioration continue

La stratégie « Rev 3 » de la collectivité se voulant partenariale et devant répondre aux enjeux du territoire, tant existants que futurs, le plan d'actions découlant des grands axes stratégiques « Rev 3 » demeure **évolutif**, et permettra de **s'adapter aux enjeux et aux potentialités de développement identifiés ou souhaités** sur le territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre dudit plan d'actions.

Actions menées en 2022

Économie circulaire

En 2022, un travail a été engagé sur la question de l'économie circulaire. Menées avec le SEVADEC comme chef de file, les actions visent à sensibiliser les entreprises aux principes de l'économie circulaire (recyclage, réemploi, partage des « déchets » issus de la production d'une entreprise à une autre, partage voire mutualisation des ressources ...) avec comme clef d'entrée pour sensibiliser à la démarche le volet « déchets » (que faire de ses déchets ? Comment en optimiser le recyclage ou le réemploi ?) *via* notamment le travail à la mise en place d'une bourse d'échanges entre les entreprises volontaires.

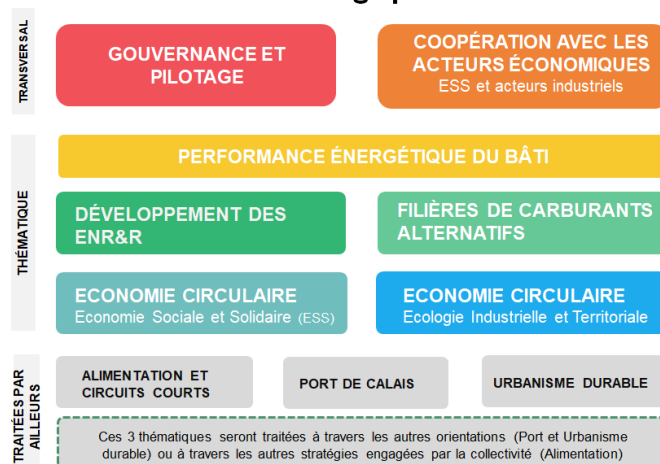
À moyen ou long terme, l'objectif est d'aller « toujours plus loin » dans la logique de l'économie circulaire, en multipliant les entreprises participant à la démarche, et en développant des projets d'écologie industrielle territoriale complexes, voire de mutualisation de ressources (matières premières, fluides, personnels exerçant des fonctions support voire techniques, ...) afin de transformer le développement économique du territoire en développement économique durable.

Filière hydrogène et nouveaux carburants

L'année 2022 a également été l'occasion d'engager une étude relative aux potentiels de développement et de recours aux nouveaux carburants (électricité *via* l'usage de batteries, hydrogène, GNV, solutions hybrides ...) sur le territoire, en particulier sur le volet « transports » (transports publics ; flotte de véhicules lourds, en particulier les bennes à ordures ménagères ; transport de fret et de marchandises (entreprises de transport, port de Calais, Tunnel sous la Manche)).

Commandée par l'agence de développement Calais Promotion et bénéficiant d'un accompagnement de l'ADEME, cette étude doit ainsi permettre d'identifier le(s) type(s) de carburant(s) le(s) plus pertinent(s) à développer pour assurer le plan de conversion des flottes publiques et privées de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers et ainsi contribuer au « verdissement » des transports sur le territoire et contribuer à la baisse des émissions de GES.

Les orientations stratégiques



ACTION DU SEVADEC EN FAVEUR DE LA PROMOTION DES ACTEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Création d'un annuaire de l'économie circulaire du Pays du Calaisais

Le Service Animation du Territoire du SEVADEC, dans le cadre du programme d'actions « économie circulaire et déchets » soutenu par l'ADEME, a souhaité créer un annuaire de l'économie circulaire du Pays du Calaisais. Cet outil numérique recense les acteurs de l'économie circulaire du territoire couvert par le SEVADEC (52 communes sur 3 E.P.C.I.) et classe les acteurs économiques, associatifs et d'Economie Sociale et Solidaire E.S.S. par catégories :

- acteurs du réemploi/ réparation,
- vente en vrac,
- produits zéro déchets,
- location/ partage,
- acteurs de l'E.S.S.,
- éco-entreprises.

Cet outil est à destination du grand public. Il vise à proposer des solutions locales de consommation responsable aux habitants du Pays du Calaisais.

<https://annuaire-du-pays-du-calaisais.netlify.app/>

Une présentation sur carte et en cartouches

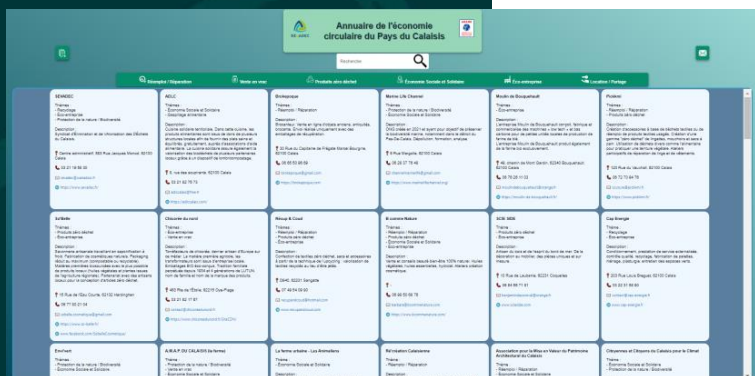
Pour le lancement de l'annuaire, en novembre 2022, déjà une centaine d'acteurs sont recensés sur le territoire. Tous peuvent être visibles à travers un point G.P.S. sur une carte ou classés par « nom d'enseigne » avec les informations de bases : le ou les domaines d'activités, une description (non exhaustive), l'adresse et le contact.

Un outil collaboratif

Cet annuaire a vocation à évoluer, en fonction des nouvelles activités économiques ou associatives dans le domaine de l'économie circulaire. L'outil peut être abondé par des particuliers, des entrepreneurs eux-mêmes ou par les collectivités. Tous les acteurs du territoire peuvent s'emparer de l'outil pour le compléter et le faire vivre.



Page d'accueil de l'annuaire de
l'économie circulaire du Pays du Calaisais



Page d'accueil de l'annuaire sous
forme de « cartouches »

Procédure simplifiée : fiche contact à remplir en ligne pour ajouter une référence dans l'annuaire à renvoyer au SEVADEC.



DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE À L'ECHELLE DU PAYS DU CALAISIS

Vers une stratégie d'acculturation aux futurs enjeux du SCoT

La loi Climat et Résilience (via notamment la notion de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)) repositionne le foncier comme une ressource fondamentale pour l'aménagement des territoires et invite les politiques locales à penser un nouveau modèle de développement. A terme, les projets de territoire et les outils stratégiques et réglementaires qui les encadrent (SCoT, PLUi...) devront être actualisés et se conformer à cette nouvelle orientation.



Afin de clarifier les enjeux, les objectifs et les échéances de la Loi LCR qui impactera toutes les strates territoriales, le SyMPaC, accompagné de ses bureaux d'Etude « VERDI & VOIX ACTIVE » propose aux acteurs élus et techniciens du territoire un programme de d'information, de sensibilisation et de formation destinés à préparer la future révision du SCoT du Pays du Calaisis.

Parallèlement, un nouvel outil d'informations est désormais disponible via une newsletter "SCOT CALAISIS'ACTU"

Contrat d'Objectifs pour l'Amplification de la 3ème Révolution Industrielle

Le SyMPaC poursuit sa démarche d'animation et de mobilisation des acteurs du territoire du Pays du Calaisis afin d'atteindre les 9 objectifs de territoire contractualisés avec l'ADEME sur la période 2021/2023.

Le bilan intermédiaire est le suivant :

- Accroître le nombre de rénovations énergétiques de l'habitat privé : 75.4 % de l'objectif atteint
- Créer de nouveaux linéaires d'aménagements cyclables : 48.4 %
- Lutter contre le gaspillage alimentaire : 0 % - Le SyMPaC vient de délibérer sur la mise en œuvre du dispositif à l'échelle du Pays du Calaisis à l'horizon du 1er trimestre 2023
- Préparer un Contrat d'Objectifs Territorial spécifique au développement des énergies renouvelables : 44.66 % - Le SyMPaC vient de lancer un appel d'offres relatif à l'élaboration d'une étude de planification énergétique et la préfiguration d'un contrat de développement des énergies renouvelables.
- Mener des actions d'adaptation au changement climatique : 70 %
- Engager les écoles dans l'amélioration de la qualité de l'air : 127 %
- Planter de nouvelles haies : 22.54 %
- Mener des projets de requalification de friches : 70.2 %
- Engager un protocole de travail entre les acteurs de la RDI et les collectivités du territoire. 100 % - le SyMPaC travaille actuellement à un partenariat avec la boutique des sciences de Lille sur 2 éventuels sujets : La montée en qualification des artisans du BTP et/ou l'acceptation du ZAN par les habitants.

Une première rencontre a eu lieu le mercredi 14 septembre 2022 (photo ci-dessus).

Une soixantaine d'élus et de techniciens ont pu préciser leurs besoins et attentes sur l'ensemble des problématiques identifiées.

Un programme d'actions sera décliné en 2022/2024 afin de d'acculturer les acteurs locaux aux nouveaux défis à relever dans le cadre de la future révision du SCoT.

Pilotage du programme ACTEE2 pour les EPCI et communes du Pays du Calaisis

En lien avec les objectifs des 3 Plans Climat, Air, Energie Territorial (PCAET) portés par les EPCI du Pays du Calaisis, le SyMPaC met en œuvre une stratégie de territoire afin d'inciter et d'accompagner les collectivités dans la définition d'une stratégie patrimoniale pour proposer des solutions ambitieuses de réhabilitation des bâtiments publics.

A ce jour, **21** communes et EPCI ont conventionné avec le SyMPaC et bénéficient de subventions relatives à la mise en œuvre d'audits techniques, de petits appareils de mesure, aux études de maîtrise d'œuvre et à l'accompagnement d'un économe de flux partagé (hormis ville de Calais, GCT&M et la CCRA).

Les collectivités de GCT&M adhérentes sont : GCT&M, ville de Calais, Coquelles, Hames Boucres, Les Attaques, Bonningues les Calais et Saint Tricat

L'entretien des canaux du Calaisis

Le Calaisis est confronté depuis plusieurs années au développement de la végétation aquatique, qui constitue par son ampleur un phénomène nuisible tant à la pêche qu'à la navigation commerciale et touristique, à l'écoulement et à la qualité des eaux.

Depuis 2007, les 3 EPCI (Grand Calais Terres & Mers, Communauté de communes du Pays d'Opale et Communauté de communes de la Région d'Audruicq) mutualisent, par convention, l'entretien des canaux du Calaisis (canal d'Ardres, canal d'Audruicq, canal de Guînes et canal de Calais soit 42.820 kilomètres) à l'échelle du Pays du Calaisis via le SyMPaC.

L'Association des Pêcheurs du Calaisis est chargée de la réalisation de cette opération. L'opération prévoit les travaux d'entretien écologique des canaux du Calaisis, conformément au Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des canaux (PPRE), au moyen de bateaux faucardeurs, notamment la coupe et le ramassage des herbes aquatiques et des flottants. Les végétaux sont exportés sur un site de dépôt appartenant à VNF.

L'Institution Interdépartementale des Wateringues (IIW) a été créée par arrêté inter-préfectoral en date du 31 décembre 2015, pour assurer les compétences « GEMAPI » qui lui ont été transférées par ses EPCI adhérents.

Par arrêté inter-préfectoral en date du 29 mars 2022, les compétences de l'Institution ont été étendues, et notamment en matière de gestion des canaux, dont la liste figure en annexe 4 des statuts. Les canaux du Calaisis font partie de cette liste et seront gérés par l'Institution après mise à disposition par les anciens gestionnaires, pour qu'elle puisse y exercer sa compétence GEMAPI.

En vue d'assurer une continuité de service sur l'entretien des canaux du Calaisis, **à titre transitoire**, et dans l'attente de la mise en place des moyens nécessaires pour assurer les compétences transférées par les 3 EPCI à l'IIW, le SyMPaC assure actuellement une prestation de services sur l'objet de l'entretien des canaux du Calaisis pour le compte de l'IIW.

Le dispositif LEADER sur le territoire du Pays du Calaisis

La programmation 2014/2022

LEADER, acronyme pour Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale, est un programme européen alimenté par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) qui permet de soutenir financièrement des projets publics ou privés innovants dans les territoires ruraux.

La stratégie actuelle du Pays du Calaisis s'articule autour du développement d'une économie qui privilégie une production de biens et services consommés localement pour répondre aux besoins de la population locale et fixer le touriste dans la durée c'est-à-dire « une économie présentielle durable et socialement utile ».



En 2015, la commission permanente du Conseil Régional a retenu la candidature du Pays du Calais et lui a alloué la somme d'1.235 million d'euros, abondée en 2021 par une enveloppe complémentaire de 155 000 €. A l'heure actuelle, plus de 85 % de l'enveloppe « abondée » est programmée ce qui représente 50 projets privés et publics subventionnés pour un montant moyen de 20 700 €.

Concernant GCT&M, 9 projets sont actuellement conventionnés pour un montant total de 284 006 € (coût moyen par projet : 31 500 €)

L'année 2022 marque la fin de la programmation LEADER actuelle et la préparation des candidatures pour la période 2023-2027.

Le LEADER TOUR

La programmation LEADER 2014-2020 prévoit, dans son cadre général, la mise en œuvre de projets de coopération inter GAL, avec une enveloppe financière dédiée.

La coopération Inter GAL pouvant permettre de nourrir les réflexions pour la prochaine programmation, les GAL du Pays du Calais, du Pays de Saint Omer, du Pays Boulonnais et de la Lys Romane proposent l'organisation d'un « LEADER TOUR » autour de 4 grandes thématiques : l'alimentation durable, le tourisme, l'énergie / environnement, et le développement économique. Ce LEADER Tour se déroulera en 4 temps prévus respectivement sur le Boulonnais, l'Audomarois, le Béthunois et le Calais.

Ce projet de coopération a pour objectifs de :

- Valoriser le programme LEADER et les projets accompagnés au cours de la programmation,
- Contribuer à l'évaluation de la programmation actuelle et nourrir les réflexions pour la prochaine candidature en identifiant notamment des pistes de coopération concrète entre les territoires,
- Découvrir d'autres initiatives sur d'autres territoires,
- Faire monter en compétences les techniciens et élus,
- Favoriser les échanges et renforcer les liens entre membres du comité de programmation et partenaires

Pour répondre à ces objectifs, les 4 territoires coopérants accueillent donc, sur 4 demi-journées thématiques (30/08, 11/10, 20/10 et 30/11/2022) , les membres des comités de programmation LEADER, les élus et techniciens intéressés, les représentants de structures partenaires, des porteurs de projets et leurs proposeront la visite de sites et de projets financés par le LEADER, la rencontre et le recueil de témoignages de porteurs de projets et/ou la présentation en vidéo de projets soutenus par le LEADER.

Les travaux et échanges de ces journées ainsi que les opérations les plus remarquables des territoires donneront lieu à l'élaboration de vidéos rétrospectives et d'un recueil illustrant la démarche LEADER et son impact sur le développement local de nos territoires.

La prochaine programmation 2023/2027

La Région Hauts de France a lancé un appel à projet pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

Ainsi depuis novembre 2021, a été engagée une démarche collective de co construction d'une stratégie en vue d'une candidature du SyMPaC. Voici en quelques dates, les principales étapes de la concertation :

- **Le 15 novembre 2021**, le comité technique LEADER a défini 6 thèmes stratégiques de réflexion en lien avec les priorités nationales, régionales et locales : l'alimentation, le développement économique, le tourisme, le bien vivre ensemble, l'énergie et la biodiversité.



- **Entre les 31 Janvier et 23 février, 6 ateliers thématiques** ont été organisés sur l'ensemble du territoire, réunissant près de **100 personnes** et destinés à élaborer un diagnostic partagé du territoire et des enjeux à relever. Photo prise lors de la réunion du 23 février.



- **De mars à juin 2022 un travail d'enrichissement** de données a été réalisé auprès des **partenaires et des collectivités du territoire et des collectivités voisines.**
- **Entre Juin et septembre 2022** nous avons organisé des comités techniques élargis et des rencontres bi-partites pour assurer la bonne prise en compte des attentes territoriales.
- **Enfin les mois de septembre et octobre 2022** sont consacrés au travail d'écriture et validations techniques et politiques des éléments constitutifs du dossier de candidature
 - **19 Octobre 2022** délibération du SyMPaC sur le dossier de candidature
 - **31 octobre 2022** date d'envoi de la candidature du SyMPaC à l'appel à projet LEADER 2023-2027

NB A noter également que les rencontres du **LEADER Tour** des 30 août ; 11 octobre, 20 octobre et 30 novembre ont permis et permettront encore de capitaliser et d'enrichir la stratégie.

La stratégie retenue se décline en 3 axes prioritaires et 10 fiches actions.

- **Priorité 1** : une économie de proximité vivante et résiliente via principalement 2 fiches action dédiées :
 - Au soutien des projets d'économie de proximité répondant aux mutations socio-économiques du territoire.
 - A l'accompagnement du renforcement et de la structuration de l'offre touristique durable du Calaisis
- **Priorité 2** : Un territoire qui construit l'avenir avec et pour ses habitants via principalement 2 fiches action axées sur :
 - La dynamisation du territoire par l'offre de service à la population et les initiatives solidaires
 - L'encouragement aux initiatives locales, culturelles, patrimoniales et citoyennes.
- **Priorité 3** : Un territoire qui agit pour un développement raisonné et raisonnable via 3 fiches actions :
 - L'accompagnement à la transition alimentaire.
 - Le soutien aux actions locales dans le domaine de la transition énergétique et écologique.
 - L'accompagnement des actions d'adaptation aux changements climatiques

3 autres fiches actions concernant l'animation, l'évaluation du programme et les projets de coopération viennent compléter la stratégie du GAL du Pays du Calaisis.

SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR ET ACTIONS PARTENARIALES AVEC ATMO HAUTS-DE-FRANCE

INFORMATION

Le site internet a été modifié en 2022 pour une meilleure information de la population :

- la modélisation fine échelle des concentrations de polluants
- la prévision de la qualité de l'air dans l'heure qui vient
- l'indice de l'air

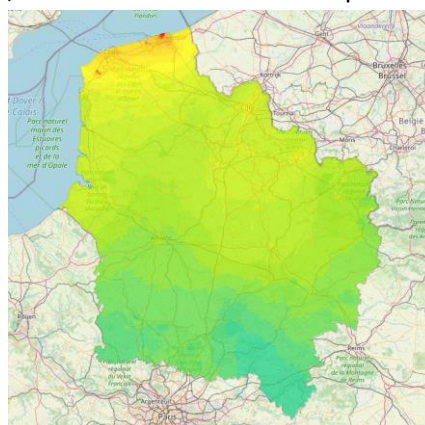
Informations accessibles pour le grand public : www.atmo-hdf.fr

Grand Calais est membre adhérent d'ATMO Hauts-de-France, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air, depuis de nombreuses années. Cette adhésion permet notamment de monter des projets en faveur de la qualité de l'air pour le territoire en partenariat avec ATMO, dans le cadre du « pacte associatif ». La genèse et le pilotage des projets s'effectuent grâce à notre participation au « comité territorial Côte d'Opale Flandre » et aux commissions thématiques d'ATMO.

Le suivi de la qualité de l'air du Calaisis

Il est effectué par ATMO grâce à :

- des stations fixes de mesures des polluants (Calais Parmentier, Calais Berthelot, Sangatte),
- des modélisations : échelle régionale, échelle urbaine.
- Ponctuellement, des études et des mesures par station mobile.



Un exemple de prévision de concentrations de PM10 en modélisation fine échelle



Ces modélisations permettent d'établir des cartes de prévision de la qualité de l'air. Précédemment ces cartes étaient uniquement journalières de J-1 à J+1. Depuis fin 2022 elles sont horaires H et H+1, permettant d'adapter son comportement en temps réel (par exemple, choisir le meilleur moment pour faire des activités physiques en extérieur...).



Sur le territoire de Grand Calais, ATMO établit chaque année, un bilan territorial de la qualité de l'air. **En 2021, la population n'a été exposée à aucun dépassement de la valeur limite en NO₂, PM 10 et PM 2.5.**



Les émissions en NO_x, NH₃, PM 10 et 2.5 ont diminué depuis 2005.

Nous devons poursuivre nos efforts pour atteindre nos objectifs fixés pour 2030.

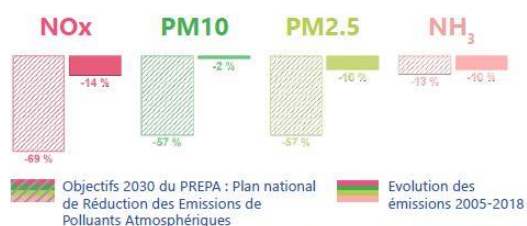
Les concentrations en polluants dans l'air ont diminué depuis 10 ans, concernant le dioxyde d'azote (NO₂), et les poussières (PM10 et PM2.5).

Les concentrations en ozone (O₃), qui est un polluant secondaire d'origine photochimique, ont quant à elles augmenté, ainsi que sur tous les territoires voisins.

Une action de sensibilisation sur la qualité de l'air, « L'airning », a eu lieu au lycée Léonard de Vinci à Calais, en fin d'année 2022.



Evolution des émissions sur Grand Calais Terres et Mers depuis 2005



Les émissions, c'est quoi ?

Ce sont des quantités de polluants rejetés dans l'atmosphère par différentes sources. Elles sont estimées par Atmo Hauts-de-France pour une année donnée et sont exprimées en tonnes (années disponibles 2008, 2010, 2012, 2015 et 2018). Chaque secteur possède des sources d'émissions spécifiques en fonction de son activité. Une source peut émettre plusieurs types de polluants.

Polluants :

NOx : oxydes d'azote (dont le dioxyde d'azote NO₂)
PM10 : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (10 µm)
PM2.5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres (2,5 µm)
NH₃ : ammoniac

Depuis 10 ans NO₂

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur Grand Calais Terres et Mers



Depuis 10 ans O₃

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur Grand Calais Terres et Mers



Depuis 10 ans PM 10

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur Grand Calais Terres et Mers



Depuis 10 ans PM 2.5

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur Grand Calais Terres et Mers



Le volet Air du Plan Climat Air Energie Territorial

ATMO a contribué à la démarche d'élaboration du PCAET de Grand Calais :

- établissement en 2018 du diagnostic des émissions de polluants atmosphériques.
- réalisation en 2019 pour la phase de stratégie, d'une projection reprenant les objectifs de réduction du PREPA (Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) aux horizons 2020-2025-2030, permettant de déterminer le pourcentage de réduction à mettre en œuvre par polluant et par secteur d'activité pour atteindre les objectifs nationaux.
- travail en 2021 et 2022, de la partie air de l'étude d'opportunité d'une Zone à Faible Emission mobilité (ZFE-m), de la lecture qualitative du plan d'actions, et de la scénarisation des émissions (scénario fil de l'eau/scénario panel d'actions).

Le nouveau Pacte associatif 2023-2025

Une convention entre ATMO, et Grand Calais en tant que membre de l'Association, sera prochainement adoptée pour la période 2023 à 2025.

En fin d'année 2022, une réflexion sur la feuille de route de cette nouvelle période a eu lieu avec ATMO. Il ressort, parmi les nombreux sujets du PCAET, celui concernant la qualité de l'air liée au port. Trois réunions ont eu lieu en 2022 associant également les acteurs portuaires et l'ULCO pour étudier l'opportunité et la faisabilité d'un projet d'étude ciblée sur cette question.

PROJET DU SITAC : CREATION D'UN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL ET MISE EN ŒUVRE D'UNE LIGNE DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

Le SITAC a mené en parallèle :

- la mise en place de la gratuité du service de transport (effective depuis décembre 2019),
- le renforcement du service de bus (meilleur cadencement des lignes 2, 3 et 4 depuis 2020),
- la desserte de toutes les 14 communes de l'agglomération (effective depuis 2020),
- la mise en place du projet Mov'in

Caractéristiques marquantes du projet Mov'in

Le projet global consiste en la réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre (TCSP) de type Bus à Haut Niveau de Service en liaison est-ouest sur environ 8,7 km et d'un pôle d'échanges au niveau de la gare de Calais-Ville.



Les éléments clés de ce projet de transport sont les suivants :

- Un tracé de référence et préférentiel approuvé par le Comité Syndical du SITAC le 21 avril 2015,
- Une ligne de 8,7 km dont 6,6 km en site propre,
- Une desserte des quartiers urbains résidentiels denses à l'ouest et à l'est, la desserte de la gare de Calais-Ville et du pôle administratif situé Quai de la Gendarmerie, les grands équipements scolaires et de loisirs, et le pôle hospitalier à l'est.
- La réalisation d'une passerelle à double vocation urbaine et transport destinée aux modes doux,
- L'équipement de la ligne de TCSP et les systèmes associés (SAEIV, priorité au feu, interopérabilité),
- Un projet accompagné par une restructuration globale du réseau de transport de l'agglomération du Calais qui sera menée par l'exploitant local du réseau de transport en commun,

La phase de concertation publique a été menée entre juin et décembre 2016.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SITAC, en partenariat avec la Ville de Calais et Grand Calais. La réalisation est programmée en plusieurs phases.

Les objectifs de l'opération

La réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal en gare de Calais-Ville

Inauguré en mars 2022, le pôle d'échanges multimodal (PEM) à la gare de Calais a entraîné le déplacement de la gare routière du théâtre vers la gare SNCF.



Il permet de développer davantage l'intermodalité : trains, bus urbains, cars de la Région mais aussi vélos en libre-service et navette fluviale convergent en un même lieu.

Un parking de 70 places est également disponible et dispose de 2 bornes de recharge pour voiture électrique.



Sommaire

Le PEM offre également de nouveaux services aux usagers en termes d'informations voyageurs :



12 bornes d'informations voyageurs (BIV) en temps réel ont été déployées sur chaque quai. Elles affichent les horaires des prochains passages des bus (des annonces sonores peuvent être déclenchées par les personnes malvoyantes).

De même, 3 afficheurs visibles à la sortie de la gare SNCF (recto/verso) et au niveau du parking VL, avec lignes, prochain départ, destination et identification des quais ont été installés.

La mise en œuvre d'un Transport en Commun en Site Propre exploité en Bus à Haut Niveau de Service

La mise en œuvre d'un TCSP permet d'améliorer la performance d'un réseau en termes de vitesse commerciale, de régularité et d'intermodalité afin de favoriser le report modal.

A l'issue du diagnostic du territoire, est apparue l'opportunité du tracé d'une ligne en site propre d'une longueur totale de 8,7 km sur un axe est/ouest qui desservira les quartiers prioritaires de l'agglomération, offrira une desserte optimale de l'hôpital, des équipements structurants existants et à venir à l'est et à l'ouest du territoire et facilitera le développement des nouveaux quartiers (écoquartiers Descartes et Coubertin).

Sur la totalité de la ligne, 6,6 km de linéaire seront aménagés (site propre double sens ou sens alterné).

Le tracé de la ligne se divise ainsi d'Ouest en Est en 9 sections : Fort Nieulay ; Coubertin ; Desserte du PEM ; Quai de la gendarmerie ; Avenue Blériot ; Toumaniantz ; Guynemer ; Saint-Exupéry ; Beau-Marais – Virval.

Parmi ces 9 tronçons, une hiérarchisation en termes de phasage opérationnel a été étudiée permettant entre autres un étalement des dépenses dans le temps.

Les études préliminaires réalisées par le groupement de maîtrise d'œuvre (Ingerop/Bruno Remoué/Studio Nemo/Ceryx Trafic System/V2R) ont été validées.

Les études d'Avant-Projet ont porté uniquement sur le secteur Coubertin et ont été validées en juin 2019.

La passerelle cyclo-piétonne Mollien, est la première réalisation d'infrastructure attachée à cette ligne.

La création de cette passerelle à proximité du pont Mollien vise à garantir la sécurité des piétons, cyclistes et des usagers de la ligne de TCSP.

Les travaux liés à la pose de l'ouvrage se sont déroulés sur l'année 2019 et se sont achevés début 2020. L'aménagement des abords de cette passerelle, rue Mollien, ont été menés en 2021.

Depuis la mise en service du PEM en mars 2022, le tracé de la ligne 4 du réseau emprunte l'itinéraire du TCSP. Le cadencement de la ligne a été renforcé et cette dernière est desservie avec des bus articulés hybrides.



SITAC : VELOS EN LIBRE SERVICE



CHIFFRES

1 595 201

locations Vél'in ont été
enregistrées depuis le
lancement de l'offre en

Le vélo est un mode de transport économique, une façon moderne et pratique de se déplacer. Il favorise l'intermodalité, occupe peu d'espace, facilite la circulation, lutte contre la pollution et encourage l'activité physique des citoyens.

Sur un territoire urbanisé comme celui de l'agglomération calaisienne, le vélo constitue une alternative à la voiture.

Le SITAC a été le premier dans la région (2010) à les intégrer dans une offre globale de transport.

Le service de location de vélos en libre-service Vél'in est complètement reconnu comme une solution de mobilité à part entière.

L'offre de location de Vélos en Libre-Service (VLS) compte aujourd'hui 70 stations pour 300 vélos qui circulent tous les jours, sur le territoire.

Dès son lancement, le succès du service fut indéniable et son appropriation rapide par la population pour effectuer ses déplacements quotidiens a définitivement ancré le « Vél'in » dans le paysage urbain de l'agglomération.

Depuis janvier 2020, le SITAC expérimente un système de location automatisé de vélos à assistance électrique (VAE).

L'assistance électrique apporte une réelle valeur ajoutée au déplacement à vélo déjà reconnu comme écologique, économique et bon pour la santé : les distances moyennes parcourues par les cyclistes se sont nettement allongées passant de 2,5 km avec un vélo mécanique à 9 km avec un vélo électrique.



L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Présentation

Le conseiller France Rénov de Grand Calais et la chargée de missions air, climat et bruit de la direction du développement durable ont animé un atelier lors d'un Parlement de Bassin Développement Durable.

Il a eu lieu le mardi 24 mai 2022 au lycée Coubertin de Calais. Chaque établissement du Bassin St Omer Calais, collèges et lycées (soit une trentaine d'établissements) ont été conviés à envoyer leur référent développement durable (souvent un enseignant) et 2 éco-délégués élèves.

Ils ont été divisés en trois groupes d'une quinzaine d'élèves.

Ils ont assisté à plusieurs ateliers de réflexion autour de différentes thématiques du développement durable : tri des déchets (SEVADEC), écoconstruction (Parc Naturel Régional Cap et Marais d'Opale), inégalités sociales... Chaque atelier a duré environ 45 minutes.

Contenu de l'atelier

Les intervenants de Grand Calais ont présenté la collectivité ainsi qu'une brève explication des compétences exercées au service des communes membres et de ses habitants (collecte des déchets, assainissement, environnement, ...).

Ils ont montré la prise en compte du développement durable dans chaque secteur d'activité avec des objectifs de réduction des impacts environnementaux (économies d'énergie, réduction des GES, optimisation des transports...).

Ils ont évoqué 2 documents cadres au sein desquels ces objectifs se retranscrivent (Rapport annuel de DD, élaboration en cours du Plan Climat Air Energie Territorial).

Ensuite, ils ont présenté un volet plus pratique et à portée de tous en lien avec les éco-gestes du quotidien, sous forme de 12 questions/réponses avec échanges pour chacune d'entre elles. Elles portaient sur la gestion de l'eau (douche, arrosage, lave-linge...), des températures de la maison, des équipements électriques, aération, éclairages, transports...

Il a été intéressant d'observer que même les plus jeunes sont déjà plutôt bien informés de ces pratiques, même si pour certains quelques notions restent logiquement un peu floues.

Forts de ces conseils, les élèves ont été encouragés à être vecteurs d'informations au sein de leur foyer et proches, et d'appliquer tout cela au quotidien dans la mesure du possible, en faisant passer le message qu'il s'agit plus d'optimisation et de changement comportemental, plutôt qu'une contrainte sur le quotidien.



ACTIONS EN FAVEUR DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

NUMÉROS

CIDFF : 03.21.30.45.41

France Victimes 62 :
03.21.71.62.00

La parenthèse :
06.68.63.19.91

Signalement par SMS : 114.

Danger immédiat : 17

Numéro d'écoute,
d'information et
d'orientation : 3919

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes de l'intercommunalité.

La **stratégie intercommunale** en matière de sécurité et prévention de la délinquance s'articule autour des **orientations prioritaires** suivantes:

La lutte contre les violences conjugales

La gravité et la multiplicité des violences sexuelles et sexistes constituent un phénomène d'ampleur. Aujourd'hui en France, 1 femme décède tous les 3 jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. S'il existe des avancées notables, ces violences restent massives et appellent un réel engagement pour mieux accompagner et protéger les victimes.

Les objectifs généraux

- Information / formation du grand public et des professionnels non spécialisés,
- Développer un plan de prévention auprès des plus jeunes,
- Prévenir par l'information les violences sous toutes ses formes.

Les effets attendus

- Conforter la coordination des acteurs,
- Assurer la qualité de l'accueil et une qualité d'accompagnement des publics,
- Prendre appui sur les journées internationales pour construire des temps forts de sensibilisation,
- Développer le partenariat opérationnel avec le recrutement d'une Intervenant Sociale en Gendarmerie et en zone police.



Des actions collectives d'information et de sensibilisation contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité Femme/Homme sont déployées sur l'ensemble du territoire par les acteurs locaux spécialisés.

Soucieux également de favoriser l'information au grand public, des messages de sensibilisation et de communication sur les numéros utiles sont régulièrement diffusés via les réseaux sociaux des collectivités, ville et agglomération.

La prévention des addictions et la réduction des risques

Poursuite en 2022 des actions engagées les années précédentes dont les objectifs sont :

- Promouvoir la santé et l'accès aux soins,
- Favoriser une prise de conscience collective des enjeux liés aux consommations de tabac, alcool et cannabis,
- Mettre l'accent sur la prévention et la réduction des risques.
- Mettre en place un plan de prévention pluriannuel coordonné avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés par la lutte contre les addictions.



Améliorer la tranquillité publique et agir sur l'espace public

Soucieuse de remédier aux troubles à la tranquillité publique, aux incivilités, aux nuisances et dégradations, venir en aide et garantir un accompagnement éducatif à un public fragilisé sur le secteur, l'agglomération a renforcé le travail de rue avec le recrutement, le 1er octobre 2019, de deux éducateurs spécialisés sur le quartier du fort Nieulay - Cailloux - Saint Pierre; et ainsi mener à bien un travail éducatif de proximité auprès des habitants.

Cette présence sur le quartier permet l'**information et l'orientation** des jeunes vers les structures existantes afin de les accompagner après le temps scolaire et pendant les vacances scolaires.

Les éducateurs spécialisés assurent une veille sur les réseaux sociaux pour maintenir le lien, créer de nouveaux contacts et communiquer sur des messages de prévention et de nouveaux projets à destination des habitants.

Ils assurent une veille sociale aux abords des établissements scolaires.

Par une présence active et répétée lors des sorties de collèges, les éducateurs instaurent un rapport de confiance auprès des collégiens et du personnel éducatif de l'établissement, du Principal aux surveillants. Ils préviennent les bousculades, les rixes et autres comportements déviants à la sortie des collèges, très souvent ciblés grâce au partenariat engagé entre les responsables d'établissements, la personne en charge de la coordination REP et le service prévention de la délinquance.

2 enjeux :

- Prévenir le premier passage à l'acte délinquant de manière plus précoce en renforçant la présence humaine sur l'espace public pour favoriser, en effet, le lien social et la promotion de projets éducatifs à destination des habitants.
- Lutter contre la récidive avec l'accueil des personnes majeures placées sous-main de justice et suivies par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Cet accueil est régulièrement organisé au sein de l'agglomération et de la ville de Calais.

Prévenir la radicalisation et promouvoir les valeurs de la République

Un plan d'actions signé avec les services de l'Etat en avril 2017 développé sur l'année 2021 en direction notamment des scolaires en menant des actions de sensibilisation et de promotion des valeurs de la République. Sur le plan financier, la programmation de l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) vient renforcer le plan d'actions sur cette thématique.

La contribution de la prévention de la délinquance aux engagements pour un développement durable

La cohésion sociale

La Politique menée dans le cadre du Conseil Intercommunal et Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a pour objectif :

- de réduire les inégalités entre les quartiers, villes et agglomération;
- de favoriser l'égalité femmes - hommes dans le cadre des actions contrat de ville.
- De garantir une présence sociale forte au sein des quartiers prioritaires avec l'installation d'une équipe éducative depuis octobre 2019, sur le quartier du Fort Nieulay-Cailloux-Saint Pierre, en complément du club de prévention spécialisée la Spirale installé sur le quartier du Beau Marais.

L'épanouissement de tous les êtres humains

En menant des actions de prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, en favorisant la prévention de la récidive, en menant des actions relatives à la prévention des addictions et aux conduites à risques, à la consommation d'alcool particulièrement; il s'agit de contribuer à l'épanouissement des êtres humains.



LE CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES (C.L.J.) DU CALAISIS

L'agglomération Grand Calais Terres et Mers participe à la mise en place d'un Centre de Loisirs des Jeunes saisonnier depuis 2004. Il s'agit d'un accueil de loisirs sans hébergement organisé en étroite partenariat avec la Police Nationale, de type « accès libre » accueillant l'été (juillet et août) des jeunes de 12 à 17 ans issus de l'agglomération.

Une partie de ces jeunes peut être confrontée aux problèmes de l'alcoolisme, de drogue voire de mœurs et ont pu perdre tout point de repère et toute notion des valeurs essentielles de la société telle que la famille. Véritable outil de prévention en direction de la jeunesse, le CLJ favorise le rapprochement de la police et de la population.

Description et bilan de l'action

Le CLJ contribue à la mise en place d'une politique jeunesse globale et cohérente sur le territoire. « Par son action, l'association « le club des jeunes de Calais » a la volonté de participer à la construction d'une société solidaire. Elle promeut l'égalité des chances en favorisant l'accès à la culture et aux loisirs, aux jeunes les moins favorisés et au plus grand nombre ».

De nombreuses activités sont proposées :

- dans les locaux du CLJ : baby-foot, un mini-billard, tennis de table, jeux de société;
- activités nautiques ;
- activités sportives
- activités artistiques;
- sorties : camping, parc d'activités;
- grands jeux

Un pilotage partenarial de l'action

Grand Calais Terres et Mers pilote l'ensemble du dispositif ; met gracieusement à disposition de l'association gestionnaire 220 m² de bâtiments modulaires ainsi que des équipements divers (kayaks, baby-foot...); recrute et rémunère des animateurs civils pour les deux mois ; verse une subvention de fonctionnement à l'association du club des jeunes de Calais, gestionnaire du centre ; prend en charge l'assurance des animateurs civils ; prend en charge l'assurance des bâtiments et du matériel de l'agglomération.

L'Etat met à disposition deux fonctionnaires de Police (directeur et animateur) et verse à l'association gestionnaire une subvention dans le cadre des Opérations Ville Vie Vacances.

La Ville de Calais met à disposition de l'association gestionnaire: bacs à fleurs, tables et chaises, containers.

L'association gestionnaire prend en charge l'assurance des animateurs Police, des jeunes, du matériel de l'association et gère les inscriptions.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais met à disposition de l'association gestionnaire une camionnette pour l'emménagement et le déménagement du matériel.

La Caisse d'Allocations Familiales verse une prestation de fonctionnement à l'association gestionnaire.



Pratique du skim



Organisation d'un « parcours du cœur » en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie.

LES ACTIONS QUOTIDIENNES DES CRÈCHES DE GRAND CALAIS

Les deux crèches de Grand Calais Terres et Mers mettent en place des petites actions quotidiennes pour limiter, à leur échelle, leur impact sur la planète.

A Pom d'Api

- Mise en place d'un espace de don et de troc pour les familles afin d'inciter le réemploi du matériel de puériculture (jeux, vêtements, chauffe-biberons, livres, porte bébé...).
- Achat de matériel repensé : plus gros contenants pour les produits d'hygiène (liniment et savon) pour limiter les déchets, produits issus de forêts éco-gérées et matériaux récupérés pour les activités manuelles et mobilier. La récupération de pelures de fruits et légumes servant de pigments limite l'achat de peintures pour les activités proposées aux enfants.
- Changement de vaisselle progressif : le plastique et bambou laissent place au verre et inox.
- Produits d'entretien maison et écolabel afin de limiter la nocivité pour le public accueilli et le personnel qui le manipule tout en maintenant une qualité satisfaisante d'hygiène.
- Point dépôt de paniers de légumes bio pour étendre ce service proposé par Terre d'Opale et Gohelle sur l'ensemble du territoire et faciliter l'accès au bio aux familles + point dépôt de petits pots frais et 100% bio par Croc la vie (société de restauration de l'établissement).
- Réutilisation eau sèche-linge pour entretien sol et arrosage espace potager.
- Achat d'un sèche-linge à condensation (conso de 0.9KW contre 5KW pour l'équipement précédent).

Ces nouvelles actions s'inscrivent dans un projet pensé à la construction de la structure il y a 10 ans, grâce à un projet de bâtiment HQE, usage de peintures respectueuses de l'environnement, utilisation de couches lavables pour ne citer que quelques éléments...

A Pom de Reinette et Pom d'Api

- Surveillance régulière et périodique de la qualité de l'air grâce à un boîtier prévu à cet effet + aération régulière + changement de filtres VMC double flux réguliers .
- Optimisation, équilibrage des zones et réajustement 2 à 3 fois par an de l'usage du chauffage



Crèche Pom d'Api Les Attaques



Crèche Pom de Reinette Frethun



MEDIATION CULTURELLE DE L'ECOLE D'ART

BILAN

Un global de 2 260 élèves +
260 adultes et
accompagnants = 2 520
personnes accueillies à la
faveur de notre médiation
2021-2022.

La médiation proposée à l'école d'art regroupe l'ensemble des actions mises en place visant à permettre au public, notamment scolaire, de découvrir la démarche d'un ou plusieurs artistes par l'intermédiaire des œuvres présentées dans les expositions programmées.

Sa finalité est éducative, récréative, sociale et citoyenne.

Il s'agit également de permettre un accès au plus grand nombre à un domaine artistique, à un lieu culturel, à des œuvres au moyen d'une visite guidée et /ou d'un atelier de pratique. Les expositions présentent des artistes et des créations se situant dans le champ de la création contemporaine, le projet de l'école d'art étant de favoriser la diffusion de la jeune création.

Le bilan 2021 est un vrai motif de satisfaction...

- Visite ou visite-atelier dans le cadre de l'expo *La Douceur des pierres* de Marc-Antoine Garnier :
- 411 élèves de mat. /primaires + 52 élèves du 2nd degré = 463 élèves et 47 accompagnants = 510 personnes accueillies
- Visite ou visite-atelier dans le cadre de l'expo *Orange Céramique* Lisa PELISSON et Lana RUELLAN :
- 550 élèves ET 50 accompagnants = 600 personnes accueillies
- Visite ou visite-atelier dans le cadre de l'exposition *Graffiti* de Sylvain COUZINET-JACQUES :
- 516 élèves + 52 accompagnants = 568 personnes accueillies
- Visite ou visite atelier dans le cadre de l'expo des étudiants de classe prépa *Procedere* :
- 230 élèves + 25 accompagnants = 255 personnes accueillies
- Visite ou visite atelier dans le cadre de l'expo *Possibles fenêtres* de Marina VANDRA
 - Patients de l'hôpital de jour de Calais
 - Soit un total de 507 élèves + 6 adultes + 80 accompagnants = 593 personnes accueillies

La contribution aux engagements pour un développement durable

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;



Visite de l'exposition « La douceur des pierres » de Marc-Antoine Garnier avec Emmanuelle Flandre



LE NOUVEAU PROJET DE RENOVATION URBAINE

La déclinaison du projet par Grand Calais contribue aux engagements pour un développement durable

Une étude de faisabilité « Stratégie intégrée énergies renouvelables » a été menée, permettant d'alimenter l'étude urbaine et les futures préconisations architecturales et environnementales des constructions neuves. Il s'agissait de voir où et comment développer l'énergie durable : chauffage urbain, solaire, éolien, géothermique... et d'émettre des recommandations (ébauche d'un réseau de chaleur pour le Fort Nieulay, production d'eau chaude sanitaire par le réseau de chaleur existant pour le Beau Marais).

Lors des phases de travaux à venir, les prescriptions veilleront à tendre vers l'utilisation de matériaux locaux.

Une étude de psychologie urbaine a été menée sur le quartier du Fort Nieulay par le cabinet HURBA. En association avec les habitants du quartier, un guide de recommandations contenant un panel de suggestions a été rédigé. Les habitants ayant participé à la démarche font part de leur grande satisfaction d'avoir été entendus.

En 2019 un diagnostic participatif de territoire a été mené sur le terrain. Ce diagnostic a permis de réactiver la démarche de gestion urbaine de proximité et d'engager des premières pistes d'actions.

Des Maisons du Projet ont été mises en place au cœur du dispositif, afin de développer l'information et la mobilisation des habitants (expo permanente, maquette 3D). Elles peuvent aussi être un point centralisateur pour la diffusion de la mémoire du quartier et l'insertion dans le cadre des chantiers. Des jeunes décrocheurs issus du dispositif SAS COLUCHE ont participé à la réhabilitation extérieure et intérieure de la maison de projet du Beau Marais.

Les Maisons du Projet pourront devenir des lieux d'usage collectif permettant une centralisation des biens et des services, pour une économie de la fonctionnalité qui favorise l'usage plutôt que la propriété.

Des réflexions émergent en 2020 sur un magasin solidaire au Beau Marais ou des jardins partagés au Fort Nieulay, confortant la transition vers l'économie circulaire de ces quartiers.

Le pilotage du projet

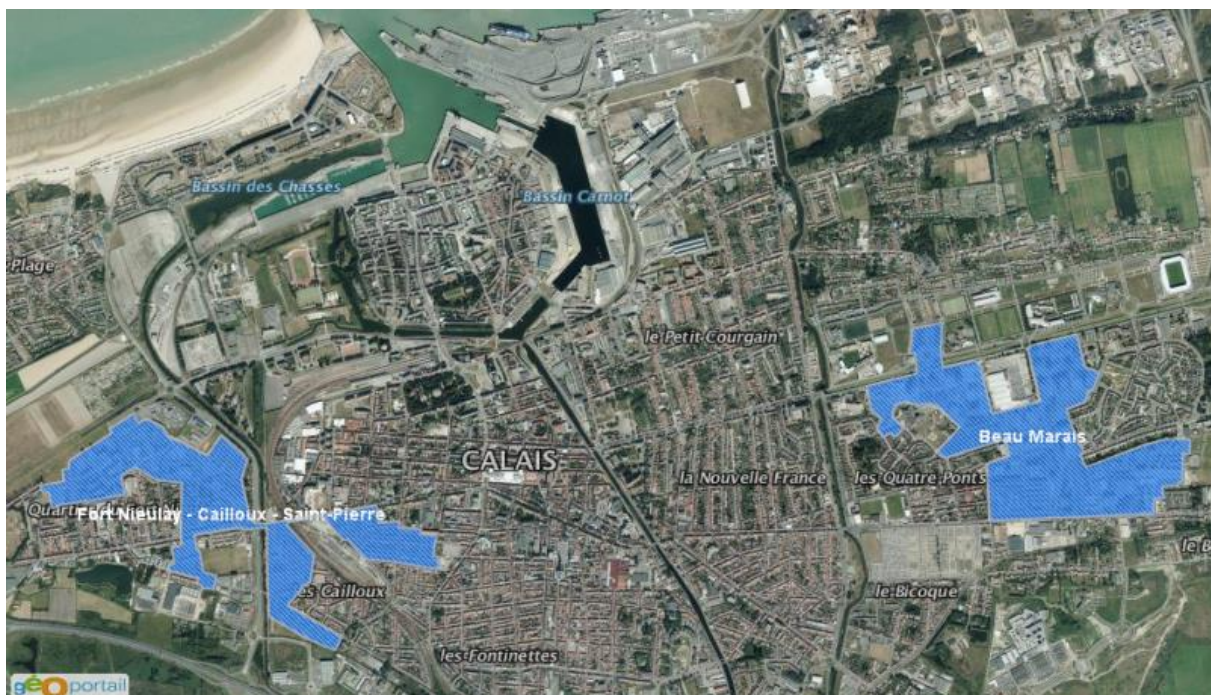
Le NPRU est piloté par la Communauté d'Agglomération et mis en œuvre par la Ville de Calais dans le cadre d'un organigramme mutualisé. Il est coordonné par une cellule projet resserrée.

Un Comité de pilotage annuel « Contrat de Ville » permet de rendre compte aux élus et d'ajuster les projets sur l'ensemble des politiques publiques prioritaires : CISPD, Santé, Education, Cohésion sociale, PRU/NPRU, développement économique, ZFU, emploi, formation.

Un comité de pilotage « PRU/NPRU » se réunit au moins une fois par an pour rendre compte de l'avancement du projet et l'ajuster (élus, partenaires et financeurs). Un comité technique groupe-projet « PRU/NPRU » coordonne la mise en œuvre du projet.

Le Beau Marais et le Fort Nieulay font partie des 200 quartiers retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour bénéficier du NPNRU, second programme de rénovation prévu sur 10 ans, basé sur les principes suivants :

- La participation des habitants
- L'ambition assumée de la mixité
- L'ambition pour une ville durable.



Différentes étapes institutionnelles sont à suivre :

Le diagnostic global du contrat de ville a permis d'identifier les quartiers pouvant faire l'objet du NPNRU.

Le protocole de préfiguration précise les objectifs poursuivis dans le cadre du volet urbain des contrats de ville, et arrête le programme de travail détaillé. Le dossier de préfiguration du protocole est passé en septembre 2016 en comité national d'engagement. Le protocole de préfiguration a été signé officiellement le 21 mars 2017.

La convention de renouvellement urbain fixera les objectifs contractuels des projets opérationnels et prévoira le financement d'opérations concourant à la réalisation des projets.

Le dossier a été déposé à l'ANRU en septembre 2019.

Le comité d'engagement s'est tenu le 6 février 2020.

Le comité d'engagement mandat a validé en octobre 2020 le nouveau scénario Fort Nieulay.

En novembre 2021, le dossier clause de revoyure a été déposé pour instruction par l'ANRU, celui-ci présente notamment la démolition supplémentaire du bâtiment D Gagarine.

Description du projet sur les quartiers

Le Beau Marais

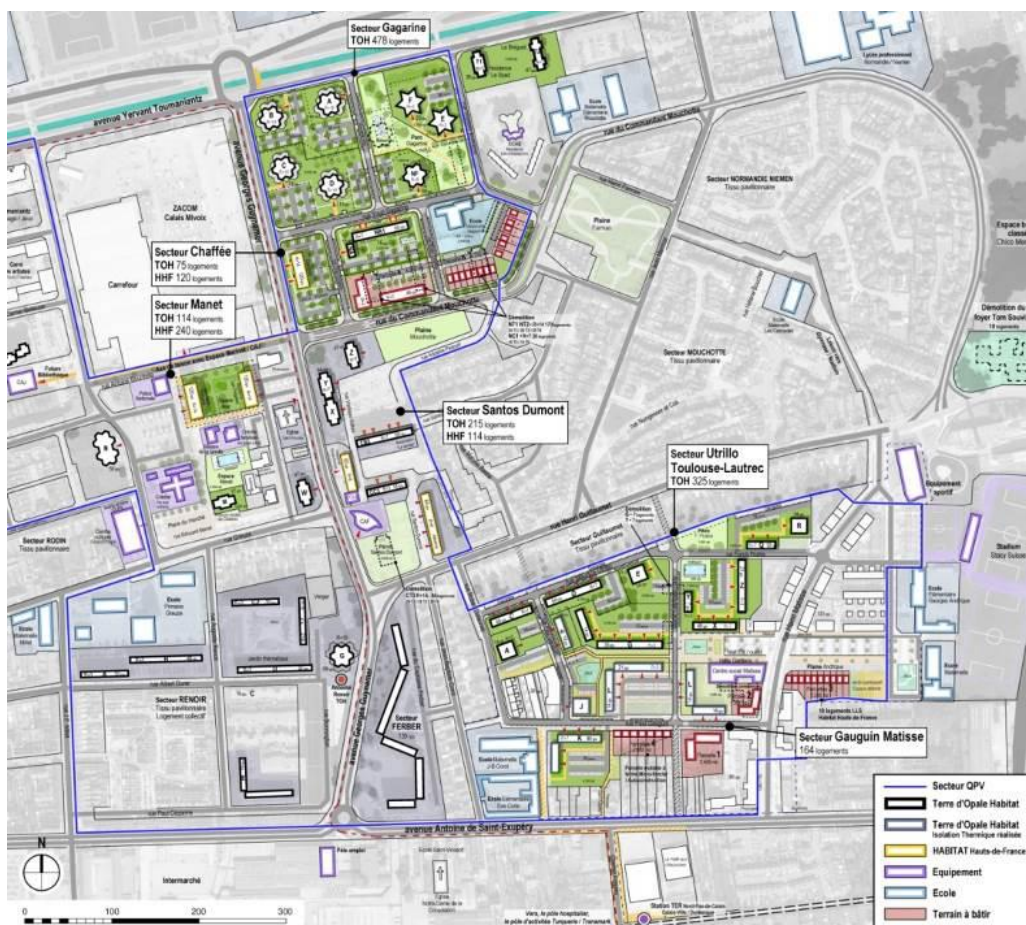
Le quartier Beau Marais a connu un premier projet de rénovation urbaine depuis 2006 sur le secteur Marinot. Le travail de revalorisation de l'attractivité résidentielle du quartier n'est pas terminé, en particulier pour les secteurs Gauguin-Matisse ancien, Gagarine, Chaffé et Santos Dumont.

En s'appuyant sur ses atouts et les projets concomitants (Halte TER, TCSP, La Turquerie) susceptibles d'avoir un effet levier positif, il est proposé de tendre à l'horizon 2030 vers « un quartier mixte sur les plans de l'habitat et des fonctions, qui rayonne sur toute l'agglomération » :

- Les secteurs cités devront faire l'objet d'une revalorisation résidentielle. La stratégie patrimoniale à mener (besoins en démolition, réhabilitation, résidentialisation) sera réinterrogée en lien avec la stratégie urbaine, visant à la diversification de l'habitat. Une intégration fine du nouveau TCSP avec de nouveaux espaces publics devrait permettre de décupler ses effets sur l'attractivité du quartier.
- Des partenariats locaux forts sur le parcours vers l'emploi, l'accès à la formation professionnelle et la création d'entreprises seront à créer dans le contexte de projets économiques importants à venir sur l'agglomération.

Le scénario retenu de l'étude urbaine prévoit :

- Démolition de NT1 (85 logements) NT2 (85 logements) NC1 (30 logements) ; des bâtiments Y et G (14 logements) (CT3 84 logements) ; du Centre commercial ;
- Démolition supplémentaire de D Gagarine (115 logements) le foncier libéré sera réservé pour la programmation d'un équipement public. (clause de revoyure)
- Réhabilitation avec amélioration des performances énergétiques et résidentialisation de l'ensemble des immeubles non démolis;
- Relocalisation et ré implantation des cellules commerciales en lieu et place des cellules actuelles. Cet ensemble immobilier comprendra des cellules commerciales (magasin solidaire) un équipement public ainsi que des logements ;
- Requalification de l'espace public des secteurs ciblés.
- Reconstitution d'une partie de l'offre sociale démolie (2 sites de 20 logements)



Beau-Marais :
Scénario retenu
de l'étude urbaine

Le Fort Nieulay

Le quartier Fort Nieulay n'a pas bénéficié d'un projet de rénovation urbaine. Situé en périphérie à l'ouest mais toujours dans la zone centrale de l'agglomération, il profite d'un atout paysager indéniable : la Coulée Verte, le Fort Nieulay et la proximité de la côte.

Il est proposé de tendre à l'horizon 2030 vers «un quartier résidentiel social en cours de diversification sur les plans de l'habitat et des fonctions, disposant de services de proximité dans un cadre paysager privilégié» :

- Tout comme Beau Marais, le développement de l'information et de la formation des habitants ferait l'objet d'une action ambitieuse du point de vue de l'accès aux droits, aux services, aux équipements, et de leur responsabilisation dans la bonne tenue de leur environnement. Les politiques publiques connexes telles que le CISPD et le développement culturel (Ville Art et Histoire, valorisation de l'œuvre de F. Morellet) devront faire l'objet d'une coordination accrue.

- Afin de retrouver une attractivité résidentielle forte tant pour le logement social que privé, l'ensemble du secteur Constantine devra faire l'objet d'une stratégie de démolition, réhabilitation, résidentialisation, diversification. Le quartier devra être mieux relié à la ville. L'offre en équipements devra être interrogée (nouveau centre social). Une intégration fine du nouveau TCSP avec de nouveaux espaces publics devrait permettre de décupler ses effets sur l'attractivité du quartier.

- L'offre économique pourrait être développée au cœur du quartier. Mais tout comme au Beau Marais, des partenariats locaux forts sur le parcours vers l'emploi, l'accès à la formation professionnelle et la création d'entreprises seront à créer.

Le scénario retenu de l'étude urbaine prévoit :

- Démolition en juillet 2019 de I CRONIE (opération pré conventionnée, 40 logements) ;
- Démolition programmée des bâtiments J (40 logements) N (16 logements) K (40 logements) O (16 logements) L (40 logements) et du centre commercial ;
- Réhabilitation avec amélioration des performances énergétiques et résidentialisation de l'ensemble des immeubles de la cité Constantine;
- Une clause de revoyure autour de l'îlot Warocquier (4 bâtiments = 120 logements) vers une démolition de l'ensemble pour une reconstruction d'une offre spécifique d'environ 80 logements.
- Construction d'un équipement public incluant le centre social Espace Fort mais intégrant également des espaces mutualisés (maison de la santé—point lecture public ...) ;
- La reconstitution d'une partie de l'offre sociale démolie (20 LLS)
- Création de verger et de jardin partagés
- Relocalisation et ré implantation des cellules commerciales ; l'offre commerciale sera complétée d'une maison de santé.
- Requalification de l'espace public de la cité Constantine.



ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT



FJT « Les Dunes » - Sangatte

L'accès à un service essentiel qu'est le logement est une condition de base de l'épanouissement des personnes. La Communauté d'Agglomération doit ainsi s'assurer que le territoire propose des logements de qualité et adaptés ainsi qu'une mixité et un équilibre social de l'habitat.

L'accueil des jeunes de 18 à 30 ans dans une démarche de recherche de logement

L'Agglomération a soutenu financièrement l'Association Habitat Jeunes contribuant ainsi au fonctionnement de leur service logements jeunes, résidences FJT et d'hébergement. Ces équipements correspondent à une offre locale en termes de logements des jeunes. Ils facilitent le parcours de jeunes en situation d'emploi en leur permettant d'accéder à un premier logement autonome, rapidement mobilisable et à proximité de leur lieu de travail.

Le relogement des locataires des bâtiments voués à la démolition dans le cadre du NPNRU

Des comités de relogement se sont tenus afin d'assurer le relogement, l'accompagnement et le suivi des 223 locataires des immeubles voués à la démolition dans le cadre du NPNRU. Le service veille, tout en tenant compte des souhaits et ressources des ménages, à respecter les objectifs de mixité sociale lors de la réattribution de logements sociaux. Plus de 40% des locataires concernés avaient été relogés fin 2021.

La mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux

La mise en œuvre du document cadre sur les attributions de logement social, adopté en 2019, fait l'objet de bilans, qui seront présentés en plénière en 2022. Il s'agit d'une démarche partenariale, nécessitant l'implication de l'ensemble des acteurs du logement sur le territoire.

Les Conventions d'Utilité Sociale des bailleurs sociaux du territoire

Ce contrat établi entre un bailleur social, l'Etat et les personnes publiques détermine le programme stratégique des organismes sur les 6 prochaines années. Grand Calais Terres et Mers est signataire des conventions d'utilité sociale des principaux bailleurs du territoire. Elle est donc attentive aux orientations et à la stratégie de développement souhaitée par le bailleur sur le territoire communautaire en matière de constructions, ventes et rénovations/réhabilitations.

Le Programme Local de l'Habitat

Au titre de sa compétence en matière qu'équilibre social de l'habitat, l'Agglomération doit élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce document régit la politique de l'Habitat à travers ses orientations et son programme d'actions pour six années.

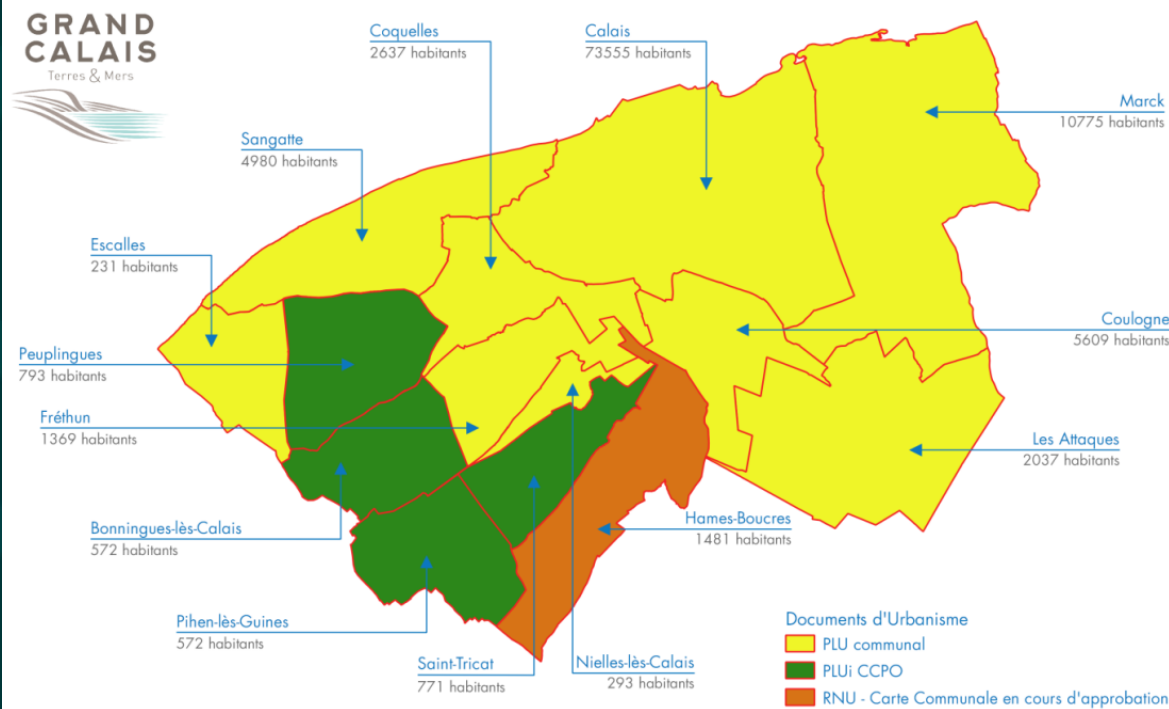
L'Agglomération a souhaité être accompagnée par une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du document. Le lancement technique de l'élaboration du PLH a eu lieu fin 2020, permettant au bureau d'études de travailler sur la partie diagnostic (recueil et traitement statistiques, entretiens ...), et d'engager en fin 2022 les réflexions avec les élus et partenaires quant au document d'orientation qui définira la stratégie globale du PLH.



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Description de l'action

Depuis le 1^{er} décembre 2019, suite à la fusion, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2019, de la Communauté d'agglomération du Calaisis et de l'ancienne Communauté de communes du Sud-Ouest de Calais, et créant en conséquence une nouvelle structure intercommunale dénommée « Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers » regroupant 14 communes, l'élaboration et l'évolution des plans locaux d'urbanisme (PLU) relève désormais de la compétence de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.



*Les documents
d'urbanisme en vigueur
sur le périmètre de la
C.A. Grand Calais
Terres & Mers*

Le projet politique de la Communauté d'agglomération consiste, aujourd'hui, à fédérer le territoire bâti sur de grands « fondements » identitaires et historiques et sur son positionnement géographique.

Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération souhaite s'inscrire dans une démarche de planification territoriale afin d'orienter durablement le fonctionnement du territoire.

Pour ce faire, elle a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), par délibération du Conseil Communautaire en date du 3 février 2022. Ce PLUi constituera un véritable outil permettant la mise en œuvre du projet politique d'aménagement du territoire. En effet, cet outil permet d'appréhender les enjeux identifiés et de les décliner dans une logique de solidarité communautaire.

En outre, l'élaboration du PLUi constitue une nouvelle étape dans l'exercice de la compétence planification, et est un outil de mise en œuvre du projet politique. Le PLUi permettra de créer un cadre de règles d'urbanisme homogène sur l'intercommunalité prenant en compte les spécificités des communes, ainsi que de satisfaire aux obligations réglementaires. Notamment, la loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » du 22 août 2021, a pour enjeu majeur la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte d'un objectif d'absence d'artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050.

Ainsi, les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PLUi sont les suivants :

En matière de développement économique

Développer l'attractivité du territoire sur le volet économique et le volet touristique afin d'accueillir des entreprises, maintenir les entreprises existantes et permettre leur développement tant par des actions qualitatives que quantitatives ainsi qu'accompagner les initiatives touristiques tout en s'appuyant sur le positionnement stratégique au Nord-Ouest de l'Europe du territoire.

En matière d'habitat, de cadre de vie et de mobilité

Conforter un territoire complémentaire et solidaire où il fait bon vivre par la production et la diversification des modes d'habitat afin de répondre aux besoins en logement, tout en respectant le principe de la sobriété foncière et la stratégie portée par le Programme Local de l'Habitat (PLH) et par l'organisation des déplacements et l'articulation des offres de transports en lien notamment avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

En matière de développement social

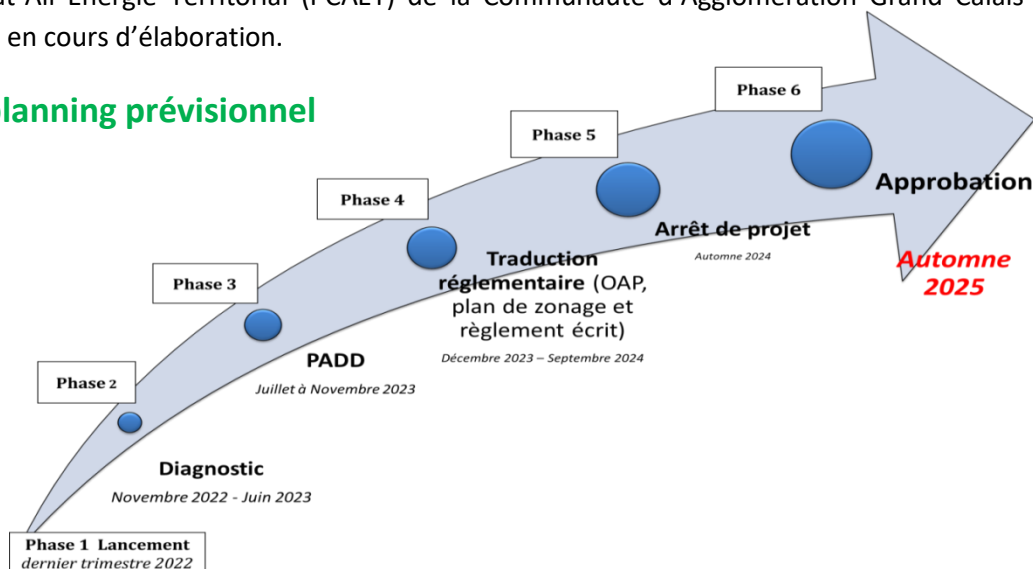
Grand Calais Terres & Mers : terre de culture, loisirs et sports. Ce domaine permettra la prise en compte de multiples dimensions, touchant à la fois l'accompagnement des plus fragiles, mais aussi l'offre de sport, de loisirs, ou encore la culture. Sont intégrés les domaines de la santé, des services aux familles, aux personnes âgées ou encore aux personnes à mobilité réduite.

En matière d'environnement et d'énergie

Assurer la transition écologique et l'adaptation au changement climatique par la réduction de l'émission des gaz à effets de serre dans les politiques d'aménagement, la prise en compte des risques naturels et technologiques, l'amélioration de la qualité de l'air, la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, la mise en valeur des paysages et l'adaptation aux défis climatiques en lien avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Le PLUi devra être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Calais, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers dont la révision est en cours et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Syndicat Intercommunal des Transports de l'Agglomération du Calais (SITAC) approuvé le 11 octobre 2016. Bien que ces documents aient des temporalités différentes, le PLUi devra être cohérent avec ces politiques sectorielles en matière d'habitat et de déplacements. Il devra aussi prendre en compte le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers en cours d'élaboration.

Le planning prévisionnel



ACCESSIBILITE DU SPORT A DESTINATION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) : EQUIPEMENTS ET ANIMATIONS

La construction d'une nouvelle piscine communautaire prendra en compte, dès sa conception, la réelle opportunité de développer des systèmes permettant d'économiser les ressources, mais également, de développer une offre aquatique pour tous.

La prise en compte de l'accessibilité aux équipements et aux pratiques sportives, pour les personnes vulnérables ou personnes à mobilité réduite (PMR) est aujourd'hui un enjeu prioritaire, par ailleurs législativement cadré. La notion de PMR dépasse très largement la notion du handicap, et englobe toute situation entraînant une déficience (ex : personnes âgées, femmes enceintes, déficients visuels...).

Contribution des animations sportives à destination des PMR aux finalités du développement durable

La mise en place d'activités sportives de pleine nature favorise le développement d'une connaissance du milieu naturel, incitant à le respecter, si les actions sont menées dans une approche écologique de la pratique sportive.

Les actions visant à rendre accessibles à tous les activités sportives sont un moyen d'accroître le lien social et de réduire les inégalités face à l'accès aux loisirs. La pratique d'un sport est également un facteur significatif d'épanouissement des personnes.

Description et bilan de l'action

Dès la conception des nouveaux équipements, Grand Calais Terres et Mers inscrit la volonté d'installer les dispositifs nécessaires à une meilleure accessibilité. Les équipements déjà bâtis sont quant à eux dotés progressivement des appareils nécessaires. Les équipements et matériels spécifiques sont mis gracieusement à disposition des utilisateurs. Les personnels des équipements sont sensibilisés aux dispositifs adaptés.

Ces actions s'illustrent notamment par l'acquisition de lève-personnes à la piscine – patinoire Icéo et à la base de loisirs Tom Souville, de traîneaux spécifiques à la patinoire Icéo, de chars bi-place à la base de chars à voile, et du soutien financier à l'acquisition par l'YCC, club de voile résident à la base Tom Souville, d'une flotte spécifique à la pratique de la voile adaptée.

Enfin, l'action de la collectivité s'illustre également dans l'accueil spécifique, et l'accompagnement des publics en situation de handicap, dans leur pratique, au sein des équipements sportifs.

Depuis 2013, des actions ont été régulièrement menées pour rendre accessibles les pratiques sportives dans les équipements communautaires (char à voile, voile, natation, patin à glace), et des manifestations handisports sont organisées sur le territoire. L'accessibilité des lieux et de la pratique est aussi le fil conducteur des différents travaux réalisés. Ainsi, avec l'acquisition de nouveaux locaux modulaires à la base de char à voile, le nouvel accès PMR rend accessible la totalité des dispositions nécessaires à la pratique.



LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DE GRAND CALAIS TERRES & MERS EN EMERGENCE

OBJECTIFS

L'objectif premier a été de lancer une grande concertation avec les acteurs du système agro-alimentaire, de l'éducation, de l'action sociale et de la santé visant à :

- *Lutter contre la précarité alimentaire,*
- *Promouvoir le « bien manger » et l'éducation à la santé,*
- *Valoriser les productions locales et des circuits-courts alimentaires de proximité.*

L'alimentation est une thématique au croisement d'enjeux sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques. Mobiliser, faire se rencontrer le monde du système agro-alimentaire, de l'éducation, de l'action sociale et de la santé, présenter les initiatives locales, débattre, confronter les opinions des professionnels engagés dans les filières concernées a constitué une première étape.

Dans cette optique, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers avait engagé une démarche collective, les « **Assises du Bien Manger** » fin 2020.

De nombreux acteurs ont participé au lancement des « **Assises du Bien Manger** » (élus, producteurs locaux, restaurateurs, associations, chambres consulaires,...) et ont souhaité être associés à la dynamique de réflexion enclenchée par le territoire autour de l'alimentation durable.

La volonté est de maintenir cette dynamique initiée et de faire émerger un **projet alimentaire territorial (PAT)** en donnant une nouvelle dimension aux initiatives existantes.

Par le biais du PAT, les enjeux principaux sont de valoriser les productions locales de Grand Calais Terres & Mers, de réduire les inégalités d'accès à une alimentation locale et de qualité, en offrant à la population une meilleure visibilité et un meilleur accès à celle-ci.

Ainsi, les objectifs opérationnels du PAT porteront sur la création de réseaux pour poursuivre les actions engagées, sur le développement des programmes d'éducation alimentaire et d'actions de sensibilisation adaptées aux populations cibles mais aussi ce projet vise à agir directement sur la précarité alimentaire et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Contribution du PAT aux engagements pour un développement durable

La cohésion sociale et l'épanouissement de tous les êtres humains

L'opération PAT vise à renforcer les liens entre producteurs et consommateurs et de redonner du sens tant à l'activité de production qu'à l'acte de consommation.

Ce projet va permettre de donner accès à tous à une alimentation de qualité, locale, respectueuse de l'environnement et durable par la coopération d'acteurs et de structures multiples qui s'engagent vers des objectifs communs.

L'importance de l'enjeu social/sanitaire de ce PAT se traduit notamment par la lutte contre la précarité alimentaire en favorisant des actions autour du bien manger et en favorisant une éducation à la santé auprès de la population.

La transition vers une économie circulaire

Cette opération contribue également à valoriser les productions locales du territoire et par-delà, les circuits-courts alimentaires de proximité, ce qui tend ainsi à promouvoir des modes de production et de consommation responsable. Les actions mises en place ou à venir dans le cadre du PAT sur GCTM veilleront également à limiter le gaspillage alimentaire (utilisation des surplus et des invendus, ...)

Description et pilotage de l'action

Suite au lancement des « **Assises du bien manger** », plusieurs **groupes de travail** se sont tenus en 2021, répartis par axes thématiques : la promotion du bien manger pour tous (volet social/sanitaire/éducation), les points de vente directe et indirecte, les nouveaux points de vente (volet économique).

S'en est suivi des **rencontres** entre des acteurs de la distribution et de la restauration et les services de GCTM et ce, en vue d'un futur maillage entre les producteurs et restaurateurs locaux. Une première proposition de programme de communication a pu être ainsi élaborée en ce qui concerne la dimension économique.

En 2021, l'agglomération a également **recensé les producteurs locaux** du territoire avec la participation des communes membres.

Puis, le projet **cuisine solidaire** a pu être expérimenté dans les locaux d'ICEO comprenant un atelier de transformation de produits bruts (surplus/invendus venant de chez Métro) en plats cuisinés par des salariés en insertion à destination d'un public défavorisé. Cette action répond ainsi aux objectifs du projet de lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire.



GCTM a répondu également fin 2021 à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation et a été retenu lauréat national.

La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers est désormais **labellisé « PAT en émergence » (niveau 1)** depuis mars 2022.

Grand Calais Terres & Mers pilote l'opération du « **PAT en émergence** » jusqu'à décembre 2024.

La première action de communication du PAT GCTM a eu lieu les 7 et 8 octobre 2022. Il s'agit du **Forum de l'Alimentation**.



1ère édition – **Forum de l'alimentation** - 7 et 8 octobre 2022 au Forum Gambetta de Calais

Pendant la période de phase d'émergence du PAT, une **gouvernance alimentaire territoriale** sera mise en place ainsi que la réalisation d'un **diagnostic territorial partagé** et d'un **plan d'actions stratégiques**.

LE SITE NATUREL DU COLOMBIER VIRVAL

Une ancienne friche industrielle, renaturée par Grand Calais

Dès sa création en 2001, la Communauté d'Agglomération a poursuivi les démarches initiées par la Ville de Calais pour valoriser le site du Colombier Virval, ancienne friche industrielle, en un site naturel d'intérêt ornithologique majeur, intégré dans la trame verte et bleue du Calaisis.



Le site, qui a accueilli une ancienne centrale à béton puis un «Cash & Carry» a été renaturé en deux phases de travaux, 2002-2006 puis 2007-2011, en partenariat avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) avec le soutien du Contrat de Projet Etat-Région et de fonds FEDER.

L'Agglomération est propriétaire aujourd'hui de 44 ha. La maîtrise foncière peut se poursuivre au gré des cessions amiables dans le cadre d'un Emplacement Réservé mis en place au PLU de Calais.

Un plan de gestion adapté aux caractéristiques naturelles du site



Panneau d'accueil

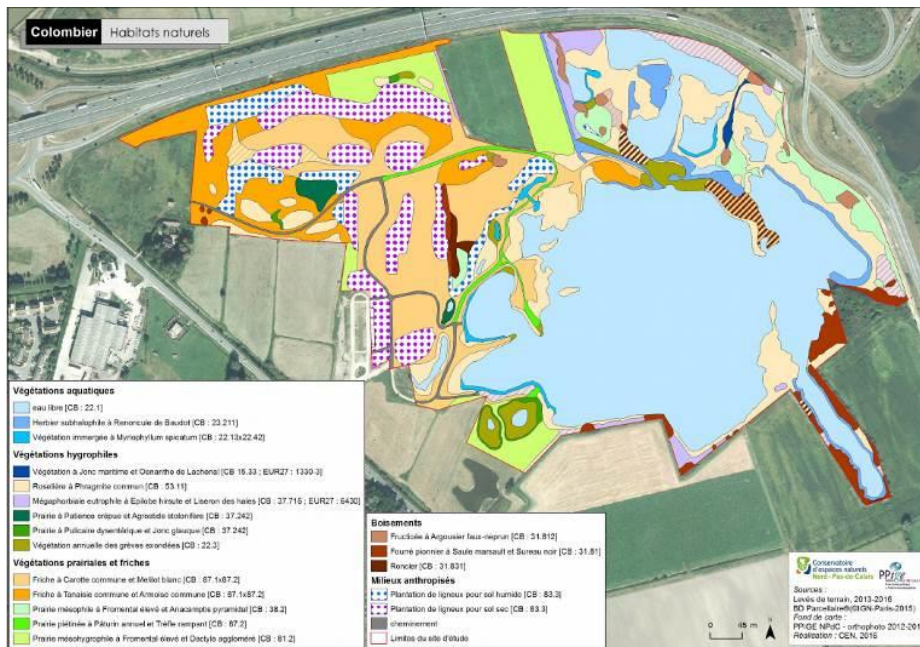
Le secteur humide et aquatique a été restauré et des protections ont été mises en place pour sanctuariser cette partie du parc, zone d'intérêt écologique majeur de 13 ha, en compensation de l'aménagement du parc d'activités du Virval.

Au regard des richesses écologiques préexistantes ou recrées, un partenariat est établi depuis 2010 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN), qui a établi des dossiers scientifiques, un schéma d'accueil, puis un plan de gestion approuvé en 2017, et en cours d'actualisation en 2022.



Ce plan de gestion est mis en œuvre avec le CEN depuis 2018 :

- entretien de la végétation par fauches alternées,
- aménagement des chemins et creusement d'un fossé pour canaliser la fréquentation ;
- sensibilisation, animations pour le grand public et les scolaires.
- Pose de panneaux sur le site, notamment pour expliquer l'importance de sanctuariser la zone de quiétude pour le repos et la nidification des oiseaux.



L'Assemblée Générale du CEN Hauts-de-France s'est réunie à Calais le 7 mai 2022, et a visité le site.

Les oiseaux du Colombier Virval

J'aime la nature, je la respecte !

La présence de plans d'eau bordés de roselières et la proximité du littoral font de ce lieu un refuge important pour les oiseaux des milieux humides, tant en période de migration, de nidification, ou d'hivernage. Pas moins de 125 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site depuis 2009, dont 54 peuvent être considérées comme nicheuses, 62 hivernantes et 106 de passage.

Pouillot à grande tache
Hyphantornis phoeniceus

Le Pouillot à grande tache est un oiseau d'eau. Il se reproduit dans une zone humide, souvent dans les roselières. Ses œufs sont souvent mangés par les hérissons. Les adultes sont très vigilants et peuvent être très agressifs envers les humains. Ils sont très sensibles aux perturbations extérieures.

Petit gravelot
Charadrius dubius

Le Petit gravelot est un oiseau d'eau. Il se reproduit dans une zone humide, souvent dans les roselières. Ses œufs sont souvent mangés par les hérissons. Les adultes sont très vigilants et peuvent être très agressifs envers les humains. Ils sont très sensibles aux perturbations extérieures.

Grèbe huppé
Podiceps cornutus

Le Grèbe huppé est un oiseau d'eau. Il se reproduit dans une zone humide, souvent dans les roselières. Ses œufs sont souvent mangés par les hérissons. Les adultes sont très vigilants et peuvent être très agressifs envers les humains. Ils sont très sensibles aux perturbations extérieures.

Grand récuron
Circus aeruginosus

Le Grand récuron est un oiseau de proie. Il se reproduit dans une zone humide, souvent dans les roselières. Ses œufs sont souvent mangés par les hérissons. Les adultes sont très vigilants et peuvent être très agressifs envers les humains. Ils sont très sensibles aux perturbations extérieures.

LES OISEAUX MIGRATEURS

Au printemps et à l'automne, ce site est fréquenté par des espèces migratrices, à l'instar du Pouillot à grande tache, le Petit gravelot, le Grèbe huppé. Ces oiseaux nichent ensuite au sud, au sein des roselières, sur les gravières ou les bords. Ces espèces sont donc très vulnérables face aux nuisances.

LES OISEAUX NICHEURS

De mars à août, le Colombier Virval accueille des espèces venant ici se reproduire ; c'est le cas pour le Petit gravelot et le Grèbe huppé. Ces oiseaux nichent ensuite au sud, au sein des roselières, sur les gravières ou les bords. Ces espèces sont donc très vulnérables face aux nuisances.

LES OISEAUX HIVERNANTS

Certaines espèces comme le Grand récuron, trouvent ici des conditions idéales pour passer tranquillement l'hiver. Ces oiseaux, dits hivernants, fréquentent le plan d'eau, les bords, les roselières, la roselière de la roselière.

ATTENTION, DANGERS !

Les espèces nicheuses sont très sensibles au dérangement. Manier de respecter leur zone de quiétude, inaccessible au public.

Outre le risque d'écraser les œufs qui se situent au niveau du sol, les nuisances occasionnées à proximité peuvent pousser les parents à abandonner leur nid. Ainsi, des nuisances répétées sur le site peuvent inciter les oiseaux à abandonner définitivement cette zone refuge.

Table de lecture

Depuis 2020, une multiplication des incivilités a été constatée sur le site (véhicules à moteur, accès au cœur de la zone de quiétude ou sur le plan d'eau, dépôts de déchets, occupations illégales...). Un règlement a donc été rédigé pour encadrer les usages sur le site. En 2022, les moyens de surveillance et de pédagogie auprès des contrevenants sont à l'étude.



OPERATION « PLANTONS LE DECOR »



L'opération Plantons le décor® vise à favoriser la réintroduction d'essences locales d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières pour préserver les paysages traditionnels et la biodiversité.

Cette opération propose à chacun (particuliers, entreprises, associations, communes) d'effectuer des commandes groupées de plants de végétaux adaptés au sol et au climat de la région.

« Plantons le décor » participe de plus à la promotion de la production de végétaux et semences locales, grâce à un réseau actif de pépiniéristes locaux.

Avec l'appui de la Voix du Nord, grâce à l'opération 100 000 arbres, la démarche nous aide à renaturer notre territoire.

Une opération montée en partenariat avec « Espaces Naturels Régionaux »

Grand Calais Terres & Mers participe au dispositif « Plantons le décor » depuis 2012, par convention avec Espaces Naturels Régionaux (ENRx).

Un Comité de pilotage régional se réunit annuellement, avec les collectivités partenaires et les différents fournisseurs, et valide une liste d'essences locales les mieux adaptées aux conditions pédoclimatiques de la région et recommandées par le Centre régional de ressources génétiques.

ENRx met à la disposition du public un service en ligne d'aide à la conception des projets de plantations et de précommande de plants : www.plantonsledecor.fr.

Une brochure d'information numérique est établie chaque année, et Grand Calais distribue des flyers auprès des communes et des équipements publics. Les réseaux sociaux et les sites internet des communes relaient l'information.

Des commandes et distributions coordonnées par Grand Calais

La conduite de l'opération, la communication auprès des habitants et des acteurs du territoire, la gestion des commandes, l'organisation de la journée de distribution des végétaux, sont sous la responsabilité opérationnelle de Grand Calais Terres & Mers en lien avec ENRx.

Les commandes se font sur le site internet, avec majoritairement des paiements en CB. Grand Calais dispose d'un outil de gestion des commandes concernant son territoire.

Le catalogue 2022 proposait des arbres et arbustes, fruitiers, graines potagères et bulbes. Il y a eu 12 commandes pour un total de 12771,45 €, dont des commandes importantes effectuées par Grand Calais, et les riverains du territoire afin de replanter des arbres et arbustes.

La distribution des végétaux a eu lieu le 25 novembre 2022 à la Base de voile et de loisirs Tom Souville à Sangatte.



PROJETS DE VALORISATION ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE

Le Bassin d'eaux pluviales de la rue des Prairies à Fréthun

Au vu du potentiel écologique de ce site, Grand Calais a missionné le Conservatoire d'Espaces Naturels, dans le cadre de la convention de partenariat sur le territoire, pour la réalisation d'un diagnostic et d'une notice écologique de gestion.

En effet, ce site de bassins site des bassins de rétention est un lieu d'accueil pour une soixantaine d'espèces floristiques, 25 espèces d'oiseaux, et pour d'autres êtres vivants.

Les résultats, et propositions de gestion, ont été présentés en mairie le 22 novembre 2022. Les différents axes du plan de travail sont :

- limiter la progression des ligneux et maintenir des végétations héliophytiques et cariçaies ;
- améliorer l'expression des végétations prairiales ;
- renforcer et entretenir les haies et arbres têtards ;
- valoriser le potentiel écologique du site

Jardin de l'école d'art

Au mois de décembre 2022, des arbres ont été plantés, par l'association environnement et solidarités, dans le patio, dans le but de créer un îlot de fraîcheur dans le centre-ville.

Cette opération a eu lieu suite à un souhait de la direction de l'Ecole d'Art, et pilotée par la Direction du Développement Durable. Les végétaux ont été acquis dans le cadre de l'appel à candidature 100 000 arbres de « La Voix du Nord ». L'inauguration a eu lieu le mercredi 14 décembre en présence d'élus et de la presse.

Le jardin est composé d'arbre fruitier, 300 pieds de groseilliers et de saule. Le choix des arbres a été réfléchi pour favoriser le circuit court.

En effet, les groseilles sont comestibles, peuvent produire de la peinture végétale, leurs feuilles peuvent intégrer une tisane et concernant les saules et les balais genêts, les végétaux peuvent être réutilisés dans la conception d'œuvre d'art.

Plantations d'arbres et de haies

Une initiation pollinisateur a eu lieu pour l'école Saint-Charles de Calais et l'école de Fréthun avec le CPIE Flandre maritime.

Aux bassins de Fréthun, des arbustes et haies ont été installés en accord avec la notice écologique.

Des plantations ont eu lieu aux sentiers Planche Tournoire et Pis-Aller à Hames-Boucres, sentier aux abords « les Dignes » à Sangatte, Bassin du lotissement des Sources à Nielles-Lès-Calais.

À la base de voile de Sangatte, des roseaux ont été placés au niveau du chenal dans les zones d'érosion pour protéger les utilisateurs de la base. Des arbustes ont été implantés au niveau de l'accueil et des arbres côté champs.

Les 13 fruitiers morts à cause de la sécheresse ont été remplacés par des nouveaux dans les 7 vergers éducatifs sur les communes rurales du territoire.



Des haies, arbres fruitiers et arbustes ont été plantés dans les écoles de :

- Pihen-Lès-Guînes,
- Les Attaques,
- Fréthun,
- Bonningues-Lès-Calais,
- Hames-Boucres
- Saint-Tricat.

Dans les deux crèches de l'agglomération, un îlot de fraîcheur a été créé avec des bouleaux, des haies bocagères et arbustes.

L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

CHEMINS

- « Hauts balcons d'Escalles » 8,6 km 2H10
- « le sentier de Leulingue » 9 km 2H15
- « la planche Tournoire » 16 km 4H00
- « les Fonds » 11 km 2H30
- « les Crêtes » 8 km 2H00
- « la boucle des marais » 11 km 2H30
- « la Folie » 9,8 km 2h30
- « les Dignes » 10,8 km 3h30
- « La Plage, la dune, Monsieur Louis Blériot » 8 km 2h45
- « Les Hauts de Sangatte » 7,5 km 2h30
- La Marie Grouette de Bandyck » 12 km 3h

L'intervention de Grand Calais sur les itinéraires labellisés

Grand Calais Terres et Mers possède depuis le 1er janvier 2017 dans sa compétence de mise en valeur des espaces naturels, la compétence de création et entretien de sentiers de randonnée et leurs liaisons, qui sont labellisés en partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre. Sont exclues de cet entretien, les parties des tracés chevauchant une route nationale, départementale ou communale, et le linéaire côtier géré par EDEN62. Sur un total de 84 km d'itinéraires labellisés, 22 km sont entretenus par Grand Calais (chemins communaux nécessitant une tonte centrale et/ou un débroussaillage).

Pour préserver la biodiversité des opérations d'entretien légères sont menées, qui respectent la faune et la végétation (tonte des chemins enherbés, fauche, élagage).

Plusieurs renouvellements de labellisations sont en cours en 2022 sur Sangatte, et Marck. De nouveaux panneaux de signalisation seront implantés là où c'est jugé nécessaire.

Sentiers labellisés en cours de finalité en 2023 :

- Sentier des digues de Sangatte
- Sentiers la dune Louis Blériot de Sangatte
- Sentier les hauts de Sangatte
- Sentier la Marie Grouette du Bandyck à Marck

Des partenariats avec le Département du Pas-de-Calais

L'itinéraire « Hauts Balcons d'Escalles » est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ainsi, le Département verse une subvention à Grand Calais pour l'entretien du chemin.

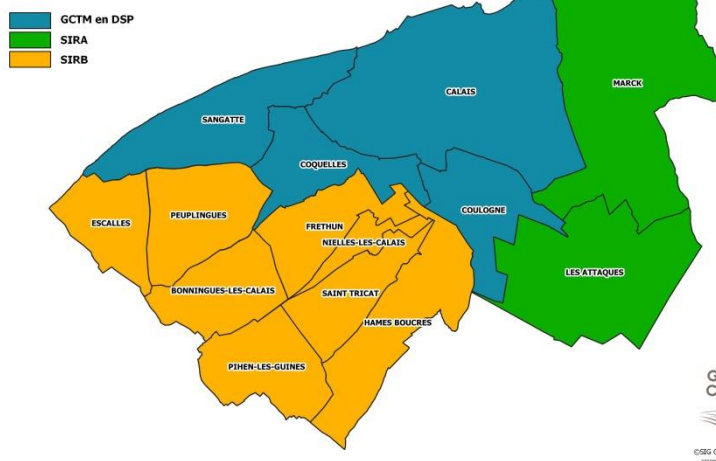
Cet itinéraire, ainsi que « les Hauts de Sangatte » fait également partie de l'Opération « Grand Site des Deux Caps ». Grand Calais se coordonne avec le Département, qui met en place le balisage « Grand Site ». Dans un avenir proche, le Grand Site pourrait être étendu aux Dunes de Blériot.



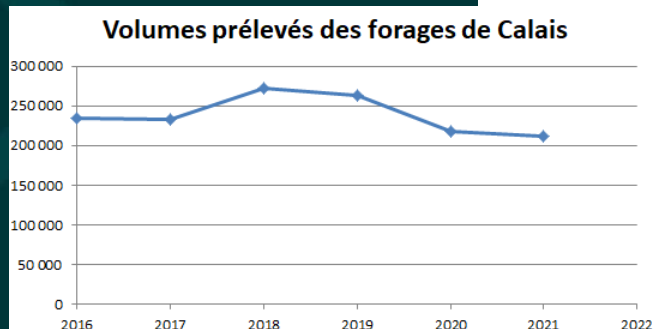
EAU POTABLE – PRODUCTION, TRANSPORT, STOCKAGE ET DISTRIBUTION

Le service public d'eau potable constitue un service public à caractère industriel et commercial, défini comme « tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine » (art. L. 2224-7 du code général des collectivités territoriales).

Grand Calais Terres & Mers
Compétence Eau potable au 1er janvier 2020

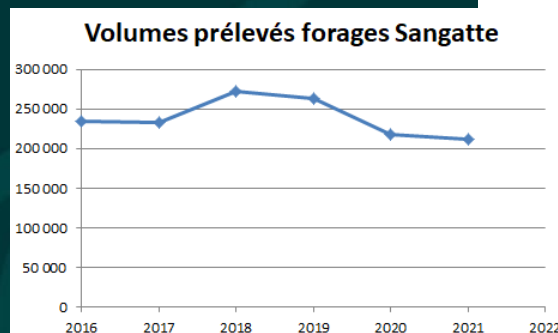


Evolution de la production du forage de Calais



La communauté exerce la compétence pour les 4 communes en délégation de service public (Calais, Coquelles, Coulogne et Sangatte) et elle est en représentation/substitution en lieu et place des communes sur le territoire des deux syndicats d'eau potable que sont le SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région de Andres) et le SIRB (Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues).

Evolution de la production du forage de Sangatte



Sur le périmètre des 4 communes en DSP, géré par les Eaux de Calais, on compte parmi les ouvrages liés à la compétence :

- 14 forages qui ont été mis à disposition de Grand CALAIS par la ville de CALAIS et 1 forage à Sangatte,
- Les 6 réservoirs sur tour que sont les châteaux d'eau : 3 à Calais (Mollien, Pont du Leu et Central), 1 à Coquelles et 2 à Sangatte (réservoir de Blériot et réservoir de Sangatte)
- Le réservoir semi-enterré « Moulin aux Corneilles »
- Environ 460 km de réseau d'eau potable sur les 4 communes.

Les actions mises en place par le délégataire ont pour but de réduire les pertes en eau dans les réseaux de distribution en eau potable afin de réduire les prélèvements d'eau dans les sources.

-2% de volume prélevé des ressources en eau de Calais par rapport à 2020, soit une réduction de 106 116 m³, équivalent à une consommation de 884 ménages sur l'année.

-2.8% de prélèvement des ressources en eau de Sangatte par rapport à 2020, soit une réduction de 5 983 m³, équivalent à une consommation de 50 ménages sur l'année.

Globalement, les pertes en réseaux ont légèrement baissé.

La consommation d'énergie pour le fonctionnement des forages a baissé de 10% passant de 1 410 052 kWh à 1 259 383.



Sommaire

PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU (PGSSE)



Dans l'objectif de garantir un fonctionnement optimum du réseau de distribution de l'eau potable et ainsi pleinement assurer un haut niveau de continuité du service public, la collectivité a lancé une étude du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

Cette stratégie générale de gestion préventive et d'anticipation est promue par l'Organisation Mondiale de la Santé depuis 2004.

L'objectif est d'identifier les principaux risques sanitaires auxquels peut être confronté le système de distribution en eau (ressource, production, distribution) et de proposer des actions à mettre en œuvre pour améliorer cette sécurité :

- Sécurisation et protection de la ressource ;
- Qualité de l'eau produite et distribuée ;
- Continuité du service

Pilotage de l'action

L'étude est pilotée par ARTELIA sous la supervision du service eau potable de Grand Calais, du délégataire Suez et les services de l'état (ARS, DDT,...).

Evaluation et amélioration continues

A la fin de l'étude, le bureau d'études proposera des solutions préventives pour sécuriser le fonctionnement du système d'alimentation.

Un suivi de mise en place des actions et leurs effets sera réalisé, ainsi qu'une réévaluation régulière des mesures mises en place pour réadapter éventuellement le PGSSE.



RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

L'eau, ce bien commun nécessite aujourd'hui et bien plus qu'hier qu'on lui attache une importance toute particulière. Quand bien même sous nos latitudes, cette dernière semble inépuisable, l'actualité récente a montré à maintes reprises qu'il n'en est rien. Des territoires proches du nôtre connaissent de plus en plus régulièrement des situations de « stress Hydrique » ; l'eau se fait rare !

S'il est important donc de préserver cette ressource, il en va de même pour son acheminement, de son lieu de production, au robinet de chaque ménage, il est nécessaire de réduire au maximum les pertes.



C'est à ce titre que pour réduire les casses de canalisations et fuites d'eau dans les réseaux, le délégataire a procédé en 2022 à un renouvellement des réseaux dans les communes de :

- Calais : rue Rubens, rue Canada, rue SAINSDARD et rue QUEHEN
- Sangatte : RD 940
- Coquelles : Les marais de Coquelles

Pilotage de l'action

Les travaux sont pilotés par le délégataire Suez conformément aux termes du contrat de délégation de service public et sous la supervision du service eau potable de Grand Calais.

Evaluation et amélioration continues

Dans le cadre de son contrat, le délégataire est soumis à une obligation de rendement et d'indice linéaire de perte.

Pour atteindre ces objectifs, le délégataire Suez a mis en place des dispositifs de suivis de fréquences de fuites sur les canalisations, le taux de renouvellement par an et les dispositifs d'écoute des fuites. Ces dispositifs permettent de planifier les interventions pour les renouvellements.



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Compétence Eaux Usées :

- pour les communes de Peuplingues, Escalles, Bonningues-lès-Calais, Nielles-lès-Calais, Pihen-lès-Guînes, Fréthun, Saint-Tricat, Hames-Boucres : par le Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues-lès-Calais (SIRB)
- pour la commune de Les Attaques : par le Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres (SIRA)

Pour ces 9 communes, Grand Calais est en charge de la compétence Eaux Pluviales uniquement et est présente au sein des comités syndicaux du SIRB et du SIRA en « représentation / substitution » des communes en question pour l'exercice de la compétence Eaux Usées.

Les trois Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEU):

- La station d'épuration Jacques Monod d'une capacité de 120 000 Equivalent Habitants, avec un rejet dans le canal de Marck,
- La station d'épuration rue de Toul d'une capacité de 47 500 Equivalent Habitants avec un rejet dans la Rivière Neuve,
- La station d'épuration de Sangatte d'une capacité de 2 000 Equivalent Habitants avec un rejet dans le watergang de Sangatte.

Assainissement collectif

On trouve également réparti sur l'ensemble du territoire communautaire, 186 postes de relèvement/refoulement qui assurent le relai des écoulements gravitaires des effluents, afin de les acheminer vers les STEU, et ce, au travers de 430 km de réseau.

En plus des installations existantes, Grand Calais Terres et Mers a réalisé un programme important d'extension du réseau de collecte, notamment pour l'assainissement des Hemmes de Marck, et de PREVILLE-TROUGAI à Coulogne. Si l'objectif de ces travaux a visé à apporter aux habitations l'opportunité de se raccorder au réseau d'assainissement, il a permis de pleinement contribuer à la limitation des rejets, sans traitement, au milieu naturel.

Si l'activité de traitement des eaux usées s'exerce de manière générale dans un cadre réglementaire (directives européennes, lois, décrets, circulaires nationales), à l'échelle de notre territoire, et plus spécifiquement à l'échelle du périmètre de nos systèmes d'assainissement, ce sont des arrêtés préfectoraux qui viennent renforcer le cadre réglementaire, eu égard aux spécificités de notre milieu récepteur. Ces arrêtés définissent notamment les concentrations maximales (MES, DCO, DBO, NGL, P) que doivent respecter les eaux traitées avant leur rejet au milieu naturel.

En 2019, plus exactement le 9 août 2019, le système d'assainissement de CALAIS-MARCK (STEU Monod), à la suite de la procédure de régularisation administrative, a obtenu le renouvellement de son arrêté préfectoral d'autorisation au titre du code de l'environnement.

Concernant le système d'assainissement de CALAIS-COULOGNE (STEU Toul), la régularisation administrative ainsi que la procédure d'enquête publique qui s'en est suivie, s'est achevée en fin d'année 2020. En avril 2021, l'arrêté préfectoral d'autorisation a été délivré pour ce système d'assainissement.

Enfin pour ce qui concerne SANGATTE, des travaux de réhabilitation de la station qui ont débuté courant 2019 se sont achevés en septembre 2021. Ces derniers, ont consisté à accroître la capacité de traitement de la station et lui permettre in fine de répondre aux normes réglementaires en matière de traitement des effluents. Ce système d'assainissement a également fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

L'ensemble des traitements mis en place est générateur de boues d'épuration. Ces boues à l'issue de différentes étapes du process, sont épaissies, déshydratées, chaulées, leur donnant ainsi des propriétés fertilisantes. Conformément à la réglementation en vigueur sur l'épandage, elles sont ainsi valorisées en agriculture.

On notera que cette valorisation est encadrée par un arrêté préfectoral d'épandage des boues signé en mars 2006. Conformément aux préconisations de la réglementation en vigueur, ce plan d'épandage a été mis à jour en 2018 et suite à l'instruction des services de l'Etat il a été approuvé en cette année 2022. A savoir qu'en 2021, l'intégralité de l'unité de traitement des boues a connu une importante réhabilitation. Les performances de cette dernière se sont donc accrues ainsi que la qualité des boues extraites.

Assainissement non collectif

Avec l'arrivée de la commune de Les Attaques en 2017, le nombre de bâtiments non raccordables est de 857 sur l'ensemble du territoire. Ces habitations qui sont suivies par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de Grand Calais Terres et Mers, sont situées en Zone d'Assainissement Non Collectif dans le « Zonage d'Assainissement » de la Communauté d'Agglomération, annexé au Plan Local d'Urbanisme de chaque commune.

Depuis 2005, ce service a opéré 893 contrôles (diagnostics de bon fonctionnement) et conseille les propriétaires dans le cadre de la mise aux normes de leur installation. Il assure également la vérification de la conception et de l'exécution des nouvelles installations.

Pilotage de l'action

Grand Calais Terres et Mers exerce la compétence assainissement en régie. Ses missions sont de trois ordres :

- Le service régie qui assure l'exploitation et l'entretien des installations (stations d'épuration, réseaux d'assainissement et postes de pompage),
- Le bureau d'études qui pilote la réhabilitation des ouvrages existants, et les travaux neufs d'extension des réseaux de collecte, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui participe généralement au financement des travaux,
- le service public d'assainissement non collectif.

Pour l'exercice de sa compétence assainissement, Grand Calais Terres et Mers est en relation avec les acteurs institutionnels suivants :

- Les services de Police des Eaux
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie (subventions et primes au bon fonctionnement)
- Le SATEGE (Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages) qui suit la bonne gestion des épandages de boues
- Les industriels locaux dans le cadre du suivi de leurs rejets au réseau public d'assainissement.

Evaluation et amélioration continue

Qualité de l'exploitation

Afin de vérifier le bon fonctionnement de nos installations, nous réalisons plus de 2 500 analyses au cours de l'année. L'ensemble des résultats est transmis au service de police des eaux (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais) qui tous les ans statue sur la conformité des installations.

En 2021, les systèmes d'assainissement de CALAIS-COULOGNE et de CALAIS-MARCK ont été déclarés non conformes par le service de police des eaux car les volumes rejetés par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage du réseau de collecte représentent un peu plus de 5% des volumes d'eaux usées produits par l'agglomération.

Cependant, les conclusions de l'étude-diagnostic de nos systèmes d'assainissement, émises en 2022, ont mis en évidence que les rejets par temps de pluie du système d'assainissement CALAIS-MARCK, quantifiés selon le critère « Flux » au lieu du critère « Volumes » comme le permet la réglementation, représentent moins de 5% des flux de pollution produits dans la zone desservie par le système de collecte durant l'année. Ce constat, effectué grâce à une modélisation numérique du réseau, devra ensuite être confirmé par des analyses régulières sur les rejets de temps de pluie au milieu naturel. Si les analyses sur ces rejets confirment les conclusions de cette étude, le système d'assainissement Calais Marck devrait être classé conforme en 2025.



Le système d'assainissement CALAIS-COULOGNE, quant à lui, devrait être jugé conforme administrativement à l'issue d'un important programme de travaux devant débuter en 2023. Celui-ci vise à mettre en place un dispositif de traitement des eaux unitaires (eaux pluviales + eaux usées) transitant par le déversoir d'orage situé juste en amont de la STEU, lors de fortes pluies, avant leur rejet au milieu naturel. L'objectif, en plus de contribuer à retrouver sur un plan administratif des systèmes d'assainissement conformes, est bel et bien de réduire l'impact sur l'environnement par temps de pluie du système d'assainissement.

Ces dernières années, sur nos STEU notamment, d'importants travaux ont été réalisés, comme la réhabilitation des clarificateurs sur les 2 stations (MONOD et TOUL), la refonte de l'unité de désinfection sur la STEU Monod, mais aussi la mise en place de dégrilleurs sur 2 organes névralgiques de notre système d'assainissement. En 2021, d'autres travaux sont intervenus (réhabilitation de l'unité de traitement des boues, la désinfection en sortie de la STEU Toul (terminée en début d'année 2022), le remplacement des rampes des diffuseurs fines bulles sur les bassins biologiques de la STEU Monod. En 2022, on notera la réalisation de travaux de moindre envergure, comme la réhabilitation de l'unité des matières de curage, la mise en place sur nos installations de différents organes, comme le remplacement d'un ballon d'air, le remplacement d'automates, et les travaux d'optimisation du fonctionnement du bassin stockage/restitution de la STEU Toul comme ceux du fonctionnement du poste de relèvement en entrée de cette même STEU. En somme, ces dernières années nos STEU ont connu une phase de renouvellement après un peu plus de 20 années de fonctionnement. Nécessaires, ces lourds investissements doivent donner un nouvel élan à nos STEU, tout en garantissant une amélioration nette des performances.

Le fonctionnement du service fait de plus l'objet d'un rapport d'activités annuel (Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement) présenté au Conseil Communautaire avant la fin juin de l'année N+1. Ce rapport doit présenter des indicateurs techniques, financiers, patrimoniaux, etc....

L'analyse de ces différents indicateurs permet d'évaluer l'évolution d'une année sur l'autre.

De même, ce rapport fait l'objet d'une présentation annuelle à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

L'auto surveillance des réseaux, mise en place depuis 2013, permet de mieux appréhender le fonctionnement des réseaux d'assainissement et de limiter les rejets d'eaux usées non-traitées au milieu naturel. La mise en place du diagnostic permanent, en tant qu'outil, permettra de connaître en continu le fonctionnement comme l'état structurel du système d'assainissement et ainsi prévenir et/ou identifier dans les meilleurs délais des dysfonctionnements et ainsi y remédier plus promptement.



Stations
d'Épuration
des Eaux
Usées
Monod

Afin d'améliorer les performances du système d'assainissement, des opérations de travaux ont été conduites sur les réseaux d'assainissement par le Bureau d'études de Grand Calais. En 2022, les principaux travaux réalisés sont :

- Dévoiement et prolongement sur 250 ml d'une conduite de refoulement Chemin des Régniers à Calais,
- Etabonnage de la berge Nord et reprofilage du fossé sur 400 ml Chemin des Communes à Calais,
- Poursuite et fin de la réhabilitation du réseau d'eaux usées dans le secteur des Hautes Communes à Marck,
- Renforcement et réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de la rue de l'Eglise à Hames Boucres,
- Réalisation de la première phase des travaux de réhabilitation du réseau unitaire de la rue des Hauts Champs à Coulogne,
- Réalisation de la première phase des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de la Route de Gravelines à Calais,
- Lancement de la première phase de réhabilitation du réseau unitaire au niveau des rues situées aux abords du site de l'ancien Hôpital à Calais,
- Réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales de la rue des Sapins à Marck,
- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de la place de la Mairie à Escalles,
- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de la Route de Guînes à Pihen-lès-Guînes,
- Réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue Paquette à Coquelles,
- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de la Routière à Fréthun,
- Reconstruction de deux tronçons de réseau d'eaux usées avenue Salengro à Calais,
- Reconstruction d'un tronçon de réseau d'eaux usées rue Marinot à Calais,
- Fourniture et mise en œuvre d'un séparateur à graisse pour un bâtiment de l'aéroport,
- Mises à niveau de 7 boîtes de branchement borgnes d'eaux usées rue de Bruxelles, en accompagnement de travaux de réfection de trottoirs de la ville de Calais,
- Mises en place de boîtes de branchement sur le réseau existant : 71 boîtes de branchement,
- Mises à niveau des regards ; changement de fontes et mises à niveau des ouvrages pour 31 d'entre eux.
- Réalisation de 213 interventions pour la reprise d'anomalies diverses sur le réseau d'assainissement (casses, ouvrages descellés...)
- Réalisation de 45 interventions d'inspections vidéo pour la vérification de l'état du réseau : linéaire total inspecté d'environ 3 500 ml.

Le service Raccordement de Grand Calais Terres et Mers a effectué en 2022, 1565 contrôles dont 1415 dans le cadre des ventes immobilières et 150 à l'occasion de simples constats.

Les différents travaux d'extension du réseau ont permis de rendre raccordables la plupart des immeubles du territoire ; Grand Calais Terres et Mers est le partenaire de l'Agence de l'Eau pour instruire les dossiers de financement pour les travaux de raccordement des particuliers.

Communication et pédagogie

Il convient également de rappeler qu'il est organisé régulièrement des visites des installations de traitement des eaux usées des Stations d'épuration. Le public principalement visé est de type scolaire de l'enseignement primaire et secondaire. La découverte des processus d'assainissement de l'eau permet de diffuser la prise de conscience de la nécessité d'éviter de polluer, pour préserver la qualité de la ressource. En ce sens, le service assainissement, accompagné du service communication de la collectivité, travaille sur la mise en place d'une campagne de communication. Aujourd'hui, via le site internet, des éléments d'information sont communiqués pour une meilleure sensibilisation du public. En l'occurrence et parce que c'est la problématique la plus importante que rencontre le service assainissement, un point particulier a été réalisé sur les lingettes ; déchet que l'on retrouve en quantité importante dans nos réseaux.



ECONOMIES D'ENERGIE ET DE PRESERVATION DES RESSOURCES DANS DES STATIONS D'EPURATION



*Travaux d'optimisation
énergétique : les turbos
(production d'air) et le clarificateur
(eau traitée) de la station
d'épuration Jacques Monod*

Contribution des actions du process des stations d'épuration en lien avec les engagements pour un développement durable

Parmi les actions participant à une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, et permettant de contribuer à la préservation des ressources on peut citer :

- L'optimisation énergétique de la production d'air des stations d'épuration Monod et Toul,
- L'optimisation de la filtration des eaux usées traitées afin de la substituer à l'eau potable dans diverses utilisations,
- La mise en place d'une pompe à chaleur afin de chauffer les locaux du service assainissement avec récupération d'énergie sur les eaux usées traitées.

Description et bilan de l'action

Ces actions visent à réaliser des économies d'énergie et à préserver la ressource en eau en limitant la consommation d'eau potable.

L'optimisation de la filtration permet d'ores et déjà de réutiliser les eaux usées traitées pour le lavage des centrifugeuses, le lavage des aires de dépotage, le traitement des matières de curage et la fourniture d'eau pour le fonctionnement du centre de valorisation organique du SEVADEC.

Les locaux sociaux du service assainissement rénovés en 2014, sont depuis chauffés par une pompe à chaleur récupérant l'énergie des eaux usées traitées sur la station d'épuration Monod. Le service assainissement « se chauffe à l'eau épurée » !

Pilotage de l'action

Pour la réalisation des travaux neufs (mise en place de la pompe à chaleur dans le cadre de la refonte des locaux sociaux) le pilotage a été réalisé par le service bâtiment de Grand Calais.

L'optimisation de la filtration des eaux usées traitées a été pilotée par le service assainissement.

Enfin les travaux d'optimisation énergétique sont pilotés par le service, assisté par la société Degremont Services.

Evaluation et amélioration continue

Les consommations d'eau font l'objet d'un suivi annuel (consommations d'eau potable, fourniture d'eaux usées traitées pour le centre de valorisation organique du SEVADEC).

Les consommations électriques font également l'objet d'un suivi et permettent de distinguer les consommations électriques de chaque station d'épuration ainsi que des ouvrages du réseau d'assainissement.

Sur les stations d'épuration, la distinction des consommations électriques par secteurs (prétraitement, déshydratation...) pourrait permettre d'analyser plus finement les consommations électriques, ainsi qu'estimer les économies réalisées ou réalisables.



TRI SELECTIF, STOCKAGE, EVACUATION, RECYCLAGE DES DECHETS PRODUITS PAR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Contribution du service assainissement, aux engagements pour un développement durable par la gestion de ses déchets

Dans le cadre de son fonctionnement, le service assainissement assure avec ses équipes opérationnelles des actions de maintenance préventives ou curatives, tant sur les stations d'épuration ou de relèvement, que sur le réseau. Ainsi, des matériaux ou autres substances, doivent être remplacés et bien souvent évacués. Pour autant, et ce avant toute évacuation du site, il y a nécessité de les entreposer temporairement.

Description et bilan de l'action

En lien avec sa politique en matière d'hygiène et sécurité, le service assainissement a entrepris une démarche de collecte sélective conjointement à une définition des zones de stockages. L'idée étant d'assurer d'une part la sécurité des agents et d'autre part de récolter en des points et autres zones de stockage, divers éléments qui ont notamment vocation à être recyclés voire détruits.

Chaque type de déchet sera placé dans des récipients ou autres bacs adaptés, avant d'être évacué par un prestataire habilité.

Le service entend ainsi s'inscrire dans une démarche « qualité », dont la politique de gestion de ses déchets dits « industriels » est une clé d'entrée.

Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par le service. Le regard que nous apportera le service hygiène et sécurité nous aidera à corriger et à améliorer notre action.

Evaluation et amélioration continue

La mise en place de ce dispositif fait l'objet d'une planification pour la réalisation effective des actions recensées. Pour la plupart des produits évacués un suivi précis pourra être établi, à savoir, type, poids, quantité, etc...

Sur un aspect plus qualitatif, la bonne tenue des zones de stockage, comme l'évacuation régulière et contrôlée des déchets nous fournira un indicateur de suivi de notre action.

Le mode de fonctionnement du service compte s'inscrire dans les principes de l'économie circulaire, par l'attention portée au devenir de ses déchets.



REFONTE DE L'UNITE DE DESINFECTION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE TOUL

Contribution du service assainissement, aux engagements pour un développement durable par une amélioration de son dispositif de traitement par UV des eaux traitées

Afin de garantir un traitement optimum des effluents avant rejet au milieu naturel, mais aussi afin de pouvoir répondre à une réglementation en matière de traitement des eaux usées toujours plus restrictive, une opération importante sur le traitement UV s'est engagée sur la STEU de Toul et s'est terminée en début d'année 2022. Il s'agit de remettre à niveau un système devenu obsolète.

Ainsi les performances épuratoires de la station devraient s'en trouver améliorées, et ce notamment par un processus de désinfection plus aboutie. Ces travaux vont également permettre de garantir un niveau de transmittance des eaux rejetées plus conforme et moins impactant pour le milieu naturel.



A savoir, la désinfection par UV est un procédé physique qui neutralise instantanément les micro-organismes exposés à des lampes UV immergées dans l'effluent. Le procédé n'ajoute rien d'autre à l'eau que de la lumière UV et n'a, par conséquent, aucune incidence sur la composition chimique ou la teneur en oxygène dissous de l'eau, ni ne produit pas de sous-produits de désinfection nocifs.

Pilotage de l'action

Pilotés par un maître d'œuvre pour le compte de Grand Calais Terres et Mers, les travaux sont réalisés par la société SUEZ et son groupement.

Evaluation et amélioration continue

En période de fonctionnement un suivi régulier et quotidien est assuré par des prélèvements. Ces derniers mesurent le niveau de désinfection des eaux traitées avant rejet au milieu naturel.



GESTION ACTIVE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADE

Contribution du service assainissement, aux engagements pour un développement durable par une contribution active à la gestion des Eaux de baignade

Si la mission de l'assainissement est de collecter des effluents pour les traiter en Station de Traitement des Eaux Usées (STEU), avant leur rejet en milieu naturel, le souci constant de minimiser au maximum notre impact sur le milieu est de rigueur.



C'est pourquoi, aux côtés de la Ville de Calais, nous nous sommes associés dans la mise en place d'une gestion active des Eaux de baignade, Qui représentent à la fois un enjeu environnemental, de bien-être des populations et d'économie touristique et balnéaire.

Le monde de l'assainissement a bien conscience que son impact peut être réel sur l'amélioration comme la détérioration de la qualité de ces eaux. S'associer ainsi à ce dispositif, c'est s'obliger à plus de rigueur, à plus de vigilance, et à plus d'implication dans la protection des milieux naturels comme dans la protection de la ressource en eau.

Ainsi depuis le mois de mai 2021, de manière journalière (notamment sur la saison estivale), nous procédons chaque jour à des prélèvements d'eau de mer, notamment des zones de baignade. Ces prélèvements ainsi recueillis font l'objet d'une analyse en laboratoire, et fonction des résultats obtenus donnent une tendance de la présence plus ou moins avérée de bactéries, et en l'occurrence les *Escherichia coli* et les Entérocoques intestinaux.

Ces éléments sont de précieux indicateurs pour les autorités locales qui dès lors et par souci de protection des usagers peuvent interdire temporairement la baignade.

Ce dispositif s'inscrit de manière plus générale dans la démarche impulsée par la réglementation relative aux eaux de baignade fixée par la directive européenne 2006/7/CE et aux côtés de l'Agence Régionale de Santé qui s'assure entre autres de la bonne qualité de ces eaux.

Pilotage de l'action

Co-Piloté par les services de la Ville de Calais et par la direction du cycle de l'eau de Grand Calais Terres et Mers, les relevés ainsi que leurs analyses sont assurés par un prestataire (Veolia) qui pour se faire s'appuie sur la méthode Coliplage.

Evaluation et amélioration continue

Tout au long de la période estivale, les analyses donnent une tendance (bon, moyen, mauvais) de la qualité des Eaux de baignade. A chaque événement pluvieux, le service autosurveillance assainissement cherche à établir le lien de cause à effet entre des rejets potentiels de pollutions issues de ses installations et la qualité des Eaux de baignade.  Sommaire

L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE GEMAPI

COMPÉTENCES

- *L'aménagement d'un bassin ou fraction de bassin hydrographique.*
- *L'entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau.*
- *La défense contre les inondations et contre la mer notamment par la construction et la gestion des digues.*
- *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.*

Cette compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dévolue au bloc communal et transférée aux EPCI à fiscalité propre.

Le territoire de Grand Calais Terres et Mers, situé dans la plaine maritime du Delta de l'Aa, est fortement concerné par la défense contre les inondations et contre la mer.

Evacuation des eaux à la mer

La première question qui s'est posée a été la perte des compétences des Départements, Le Nord et le Pas-de-Calais ayant créé en 1977 l'Institution Interdépartementale des Wateringues, visant à gérer les grands ouvrages d'évacuation à la mer des eaux des wateringues.

Ainsi les intercommunalités ont été sollicitées pour se substituer aux Départements et pérenniser l'Institution.

L'Institution Intercommunale des Wateringues a été créée au 1er janvier 2016. Pour y adhérer, Grand Calais a pris la compétence « GEMAPI » de manière anticipée, à cette date.

Suite à une étude menée de 2017 à 2020 pour réfléchir à l'extension de ses compétences de GEMAPI, l'IIW s'est dotée de nouveaux statuts, effectifs depuis mars 2022. Les compétences exercées par l'IIW sont :

- l'évacuation des eaux à la mer via l'exploitation des ouvrages (pompes et portes à la mer).
- nouvelle compétence d'entretien des canaux du Calais (en lieu et place du SYMPAC, de l'Etat, et des sections de Wateringues) ; Une commission canaux a été créée et s'est réunie pour initier les conditions d'exercice de cette compétence.
- animation du SAGE et du PAPI du Delta de l'Aa en lieu et place du PMCO.

L'IIW mène depuis 2021 une étude stratégique des conséquences du changement climatique sur le territoire des Wateringues.

Défense contre la mer

L'IIW n'a pas repris la proposition de Grand Calais de lui transférer cette compétence, qui demeure ainsi à l'échelle de l'intercommunalité.

Définition des systèmes d'endiguement

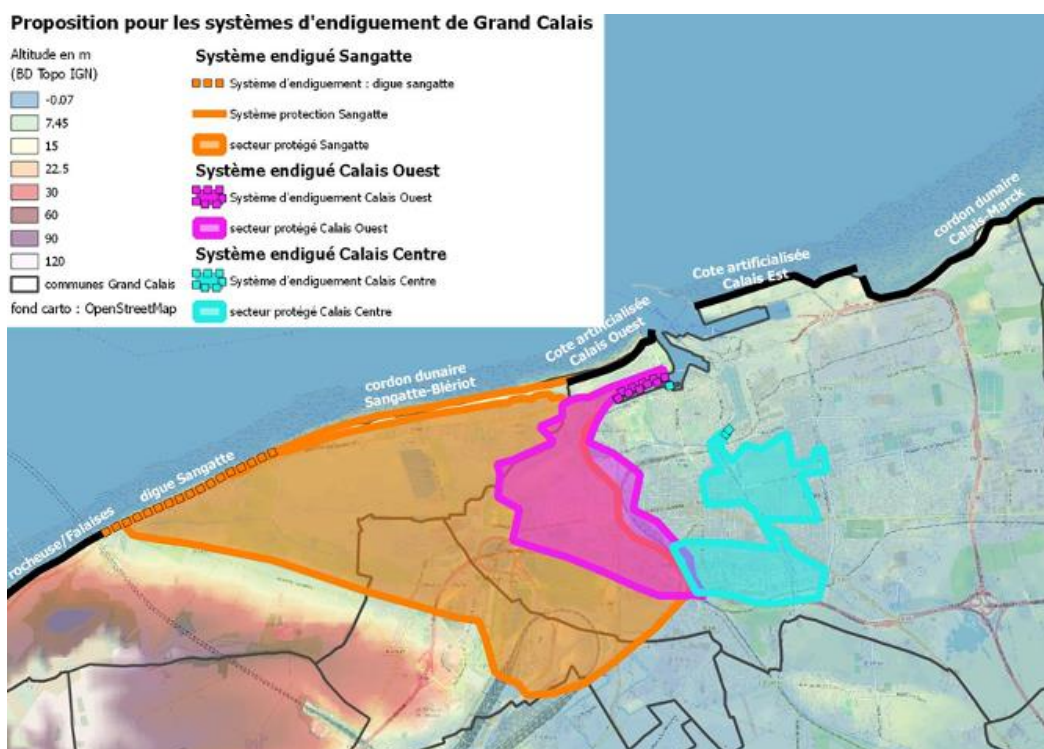
Sur notre territoire, nous avons défini en 2019, 3 systèmes d'endiguement :

- Système d'endiguement Ouest au Port de Calais : incluant la porte des 10 mètres ; et le merlon entre le bassin ouest et le bassin des chasses ;
- Système d'endiguement Centre au Port de Calais : incluant la station de pompage de Calais ; et la station de pompage et écluse de la Batellerie ;
- Système d'endiguement de la digue de Sangatte : incluant la digue de Sangatte.

Régularisation des autorisations des systèmes d'endiguement

Pour la gestion des systèmes d'endiguement, les études de dangers des systèmes Centre au Port, et Digue de Sangatte, ont été finalisées en 2021 afin de constituer les dossiers de demande de régularisation des autorisations qui ont été déposés en juin 2021. L'instruction est en cours par les services de l'Etat, qui ont émis des demandes de compléments et précisions, en juillet 2022 pour le SE de Sangatte, et en octobre 2022 pour le SE Centre au Port. Les réponses à ces demandes sont en cours, en collaboration avec les anciens gestionnaires et partenaires (la DDTM 62, la Région, l'IIW, les prestataires des études de dangers). A l'issue de l'instruction, ces systèmes feront l'objet d'un arrêté préfectoral de régularisation et leur gestion sera de la responsabilité de Grand Calais.





Gestion du système d'endiguement Ouest

Le système d'endiguement Ouest au Port régularisé par arrêté préfectoral du 2 septembre 2019, a fait l'objet de beaucoup d'attentions en 2021 et 2022 :

- Ediction d'un arrêté préfectoral complémentaire le 3 juin 2022.
- Carénage du masque de sécurité de la porte des 10 mètres par l'IIW en 2021 ; installation d'amortisseurs hydrauliques sur la Porte, et de vérins hydrauliques sur le masque en 2022.
- Mission de maîtrise d'œuvre pilotée par la Région depuis 2021 pour le confortement du génie civil de la porte des 10 mètres et du merlon entre le bassin Ouest et le bassin des Chasses.
- Courrier du 28 novembre 2022, de remarques de l'Unité de Contrôle pour la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques

Surveillance de la Digue de Sangatte

La digue de Sangatte a fait l'objet en juin 2022, (tout comme en juin 2019 et en juin 2020, et en août 2021), d'une Visite Simplifiée Comparée, au cours de laquelle Les techniciens de Grand Calais ont pu accompagner la DDTM sur le terrain. Le service développement durable a pris de nombreuses photos, et le service SIG a fait de nombreux relevés de géolocalisations de petites épaufrures dans le ciment de la plateforme (sans gravité, mais à suivre dans le temps).

Prévision des épisodes de tempêtes

Une étude est en cours à l'échelle du littoral Hauts-de-France, pilotée par le PMCO, pour établir un système de prévision des événements météo-océaniques. Grand Calais contribue à cette démarche. En effet, en cas de risque d'événement dépassant les niveaux de protection des systèmes d'endiguement, Grand Calais devra en informer les communes concernées ainsi que les services de l'Etat.



*Nouvelle
Digue de
Sangatte*

Lutte contre les Rats musqués

En 2022 Grand Calais a poursuivi son implication sur le territoire par le versement d'une subvention de 12 000 € au GDON du Calaisis (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Certaines actions de prévention des inondations sont hors du champ de la GEMAPI

La définition par la loi des compétences de GEMAPI est limitative. Notamment, la gestion des eaux pluviales, de ruissellement ou urbaines, opérée par Grand Calais, n'entre pas dans les champs de la GEMAPI.

D'autres actions, de prévention ou de protection des inondations, sont coordonnées par d'autres niveaux de collectivités que l'Agglomération. Grand Calais y est associé :

- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Delta de l'Aa (pilote par l'IIW) ; et du Boulonnais (pilote par le SYMSAGEB). Les SAGE sont des documents de planification à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent, fixant des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.
- Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Delta de l'Aa (pilote par l'IIW) ; et du Boulonnais (pilote par le SYMSAGEB). Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.
- Le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRI) des pieds de coteaux, piloté par la DDTM 62, a été approuvé en mars 2022. Le PPRI est un outil de prévention contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols.

LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT PROTECTION DE LA NAPPE

L'érosion des sols est à l'origine de multiples problèmes.

Les phénomènes d'érosion et de ruissellements

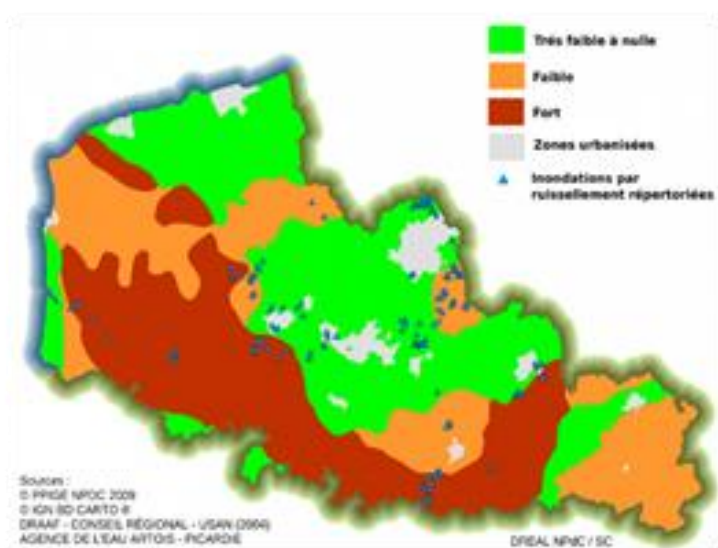
Grand Calais Terres et Mers est concerné par un aléa érosion fort sur son flanc ouest, correspondant aux pieds des coteaux de l'Artois. En effet cette partie du territoire présente des caractéristiques qui la rendent très sensible aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols :

- des sols limoneux fragiles et des cultures de printemps sensibles (betteraves, pommes de terre),
- des précipitations importantes soit en durée (hiver) soit en intensité (orages de printemps),
- des pentes et des fonds importants qui favorisent les écoulements,
- un parcellaire agricole très grand,
- des routes ou des chemins dans les talwegs qui accélèrent les ruissellements.

A l'amont, les agriculteurs sont directement concernés par les dégâts sur leurs parcelles. A l'aval, les agriculteurs mais aussi les habitants subissent les dégâts liés aux coulées boueuses. Sur le terrain, l'impact est parfois très visible et assez spectaculaire. Sur un plan économique, les conséquences peuvent être lourdes pour les agriculteurs (perte de terres fertiles), et pour les habitants. En effet, de violentes coulées de boue peuvent provoquer des dégâts notables sur la voirie, les réseaux d'eaux pluviales, et sur les habitations. Les coulées de boue sont souvent imprévisibles et peuvent survenir très rapidement lors d'un orage violent.

La pluie est le facteur principal de l'érosion, qui dépend de la durée et de l'intensité des précipitations. Bien que le territoire de Grand Calais soit soumis à un régime océanique, certaines pluies peuvent être conséquentes notamment en intensité.

Le couvert hivernal constitue un écran protecteur pour le sol pendant les périodes les plus pluvieuses. Le travail du sol dans le sens de la pente accentue fortement le phénomène de ruissellement en traçant des lignes d'écoulement préférentielles pour l'eau. Un travail perpendiculaire à la pente est donc souhaitable, bien que parfois difficile à mettre en œuvre.



Carte de sensibilité des sols à l'érosion





Ravine causée par les ruissellements dans un champ

Diagnostic des ouvrages en place

Pour régler un problème d'érosion des sols et de coulées de boue, il est nécessaire d'agir sur l'ensemble du bassin versant ou du sous bassin versant, en privilégiant les actions préventives. Une étude de terrain est nécessaire pour définir les causes, localiser les axes d'écoulements de l'eau et définir les aménagements à réaliser et les principes de gestion des terres à préconiser.

Une volonté commune d'intervenir est nécessaire et implique une animation et une concertation entre acteurs du territoire (élus, techniciens des collectivités, agriculteurs, conseillers agricoles etc.).

Sur Grand Calais, un diagnostic a été réalisé en 2017-2018 dans le cadre d'un APS « avant-projet sommaire », convention passée entre la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais et le Conseil Départemental du Pas de Calais ayant pour objet la lutte contre le ruissellement des eaux.

Les ouvrages réalisés par l'ex Communauté de Communes Sud-Ouest Calaisais fascines, haies, bandes enherbées, fossés, digues de terre, bassins de retenue) ont été diagnostiqués dans le cadre de l'étude.

Après cette démarche d'APS, un « APD » a été initié, pour préparer l'implantation de nouveaux ouvrages.

Entretien des ouvrages

Les ouvrages nécessitent des opérations d'entretien, menées pour les opérations de tonte, débroussaillage, tressage de fascines, dans le cadre d'un marché d'insertion par notre prestataire Environnement et Solidarité,

En 2022, 5 bassins ont été curés par notre prestataire Guintoli afin d'optimiser la rétention des eaux de ruissellement pour environ 32 000 tonnes de terres. Une partie de la terre a été donnée à la Ville de Calais et à la Ville de Sangatte pour leurs espaces verts.

Etude hydraulique

En 2021 une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée par Grand Calais à la Chambre d'Agriculture pour nous accompagner dans la réalisation d'une étude hydraulique complète, avec modélisations, et selon un cahier des charges approuvé par l'Agence de l'Eau, sur nos sous-bassins versants des pieds de coteaux. L'étude a été notifiée aux prestataires Artelia et Agrosol en novembre 2022. La réunion de lancement a eu lieu le 29 novembre en présence du Comité de Pilotage. L'étude est en cours de réalisation et ce jusque fin septembre 2023. Un programme d'aménagements, de préférence d'hydraulique douce, sera ainsi proposé. Sa réalisation devra être confortée par une animation auprès de la profession agricole, afin que les pratiques permettent d'éviter les ruissellements le plus en amont possible. Un programme de travaux sera ainsi défini pour 2024.

LA GESTION DURABLE DES DECHETS

Compétence collecte des déchets exercée par Grand Calais



Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2016, la compétence collecte des déchets ménagers était dévolue aux communes.

Certains d'entre elles exerçaient cette compétence sur leurs moyens propres tandis que d'autres avaient choisi de la déléguer à des syndicats de traitement :

- Les Villes de Calais, Marck, Coulogne disposaient d'une régie de collecte depuis de nombreuses années (des services très larges avec des offres de collecte des biodéchets des professionnels en porte à porte, la mise en place de la Redevance Spéciale pour les professionnels).
- Toutes les autres adhéraient au SMIRTOM du Calais soit comme membre du syndicat, soit sous la forme d'une prestation par marché public (Coquelles et Sangatte).

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la compétence collecte des déchets ménagers a été transférée à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017. Concernant la compétence de traitement des déchets, l'agglomération Grand Calais Terres & Mers a choisi de la déléguer au SEVADEC (Syndicat D'Elimination et de VALorisation des DEchets du Calaisis).

Par ailleurs, le périmètre de l'Agglomération n'a cessé de s'élargir depuis le 1^{er} janvier 2017. Initialement composée de 5 communes, l'agglomération a intégré à cette date 4 communes supplémentaires puis une 5^{ème} au 1^{er} avril 2017. 4 autres communes ont finalement rejoint le périmètre au 1^{er} décembre 2019 pour arriver à un total de 14 communes aujourd'hui.

Optimisation du service communautaire de collecte des déchets ménagers

Après transfert de la compétence collecte à Grand Calais, les marges de progrès possibles ont fait l'objet d'un classement par enjeux économique et environnemental décroissants. Les choix ont également été guidés par la maîtrise des coûts et l'amélioration du service rendu.

Les pistes d'optimisation retenues, adaptées au contexte local, portent sur les différentes composantes du dispositif de gestion des déchets :

- L'organisation des collectes (porte-à-porte, apport volontaire, selon typologie de l'habitat)
- Le tri chez l'habitant,
- Les contenants (dotation, code couleur),
- Les circuits de collecte,
- Les équipements et équipages de collecte,
- Les fréquences de collectes,
- Les quantités collectées,
- La qualité des collectes,
- Les actions, outils et messages de communication,
- L'organisation administrative du service,
- L'organisation des personnels de communication,
- Le mode de gestion des productions dans le centre de tri,
- Le mode de gestion des personnels,
- Les services aux ménages et aux professionnels,
- Les compétences appliquées.
- Les locaux sociaux et la localisation du service Collecte des déchets.



La compétence Gestion des déchets qui comprend la collecte mais aussi le traitement des déchets prend donc en compte les cinq engagements du développement durable inscrits à l'article L 110 – 1 du Code de l'Environnement et entre pleinement dans les objectifs pour trois d'entre eux particulièrement :

- La lutte contre le changement climatique : le traitement des déchets constitue un poste d'émission de gaz à effet de serre (GES) qui représente 2,6 % des émissions nationales françaises. Ce chiffre masque néanmoins une empreinte carbone plus complexe : en effet, les déchets ne sont que le stade ultime de la vie de produits dont il n'est possible d'appréhender l'impact global qu'en adoptant une perspective de cycle de vie. Réduire la quantité de matière vierge qui sera in fine transformée en déchet permet d'éviter des émissions de GES liées à l'extraction, à la transformation, au transport et au traitement en fin de vie des matériaux. Ces différents types d'émissions ne sont pas comptabilisés dans le poste « déchets » des inventaires nationaux mais dans d'autres postes et notamment « industries manufacturières », « industrie de l'énergie » et « transports ».
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources : là encore, le cycle de vie des produits de consommation impactera de manière plus ou moins significative la biodiversité, les milieux naturels et enfin les ressources naturelles grâce au recyclage ou au réemploi notamment.
- La transition vers une économie circulaire : l'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et notamment la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable donc d'un modèle linéaire à un modèle économique plus circulaire. Le Service public de la gestion des déchets entre pleinement dans ce schéma et est un pilier de l'économie circulaire.

Le verre en apport volontaire

Le « verre » est composé des emballages ménagers en verre (bouteilles, bocaux, flacons, verrines, pots), vides et débarrassés de leurs bouchons et couvercles.

Historiquement, le verre était collecté en porte à porte sur la totalité du territoire. Les fréquences étaient variables : de 1 collecte par semaine, à 1 collecte par mois.

Dans une logique vertueuse de gestion des déchets et à travers les valeurs environnementales de notre collectivité, Grand Calais s'est engagé dans une démarche de transition de la collecte du verre en porte-à-porte vers l'apport volontaire.

Lors de la collecte en points d'apport volontaire (PAV), les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population.

Sur notre territoire, les colonnes aériennes sont privilégiées, d'abord pour une question de coût, et ensuite parce qu'elles peuvent être déplacées en fonction des besoins et des contraintes des riverains.



Collecte d'une borne d'apport volontaire du verre de Grand CALAIS Terres & Mers

Le passage à la collecte en apport volontaire n'a pas eu d'impact négatif sur le geste de tri du verre, puisque les tonnages continuent d'enregistrer une augmentation légère (1%) mais constante depuis 2017.

Le geste de tri est donc bien adopté et les usagers ont participé activement au changement de mode de collecte du verre, apportant un bénéfice environnemental. La réduction de la circulation des camions de collecte permet en effet de limiter le bruit, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

L'année 2022 a vu la continuité de la mise en place de ce dispositif puisque seul l'hypercentre de la ville de Calais demeure en collecte des déchets en verre en porte-à-porte, tout le reste de l'agglomération étant maintenant en dispositif d'apport volontaire (90% de la population).

Le recyclage des emballages : le cas du papier et la mise en place de l'Extension des consignes de tri

Les consignes étaient variables sur le territoire, car, historiquement, les habitants de la Ville de Calais avaient pour usage de mettre les papiers dans le flux biodéchets. Le papier était donc valorisé mais pas recyclé.

Afin de faciliter la communication, mais aussi pour des raisons financières et environnementales, depuis le mois de septembre 2019, les Calaisiens sont invités à jeter leurs papiers avec les emballages recyclables. Ce gisement est maintenant recyclé et les tonnages augmentent progressivement, signe de la participation croissante des usagers.

L'extension des consignes de tri, organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs dans leurs prises de position publiques (Ministère, Ademe, AMF, Amorce...) répond à ces deux nécessités : un geste de tri simplifié et une massification des emballages collectés pour faciliter la mise en place de solutions industrielles de traitement.

Cette extension des consignes de tri constitue une nouvelle étape qui doit intervenir pour le 31/12/2022 au plus tard. Elle répond à la volonté de simplifier le tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets...

Les équipements de collecte : optimisation des compactages et sensibilisation à l'éco-conduite

Courant 2022, en collaboration avec le service Garage de la collectivité et avec Renault Trucks, une formation à l'éco-conduite a été dispensée aux chauffeurs de camions de collecte.

Après une réunion d'information, un formateur a passé une heure en cabine avec chaque chauffeur en situation réelle pour lui apporter des astuces et des outils d'aide à l'éco-conduite.

A cette formation, est venue s'ajouter une optimisation des paramétrages des camions de collecte pour réduire le nombre de compactage.



Ces interventions ont un double objectif :

- réduire la consommation des véhicules de collecte et donc le budget carburant de la direction
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants de ces véhicules



LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Si la collectivité agit principalement sur ses champs définis de compétence, gérant ainsi son patrimoine, ses missions et ses modes de fonctionnement propres, elle endosse également un rôle de représentation de son territoire et de sa population, et pérennise les liens entre le service public et les citoyens.

Elle se doit ainsi sur les thématiques de développement durable qui concernent l'ensemble des acteurs de la vie sociale et économique d'inscrire ses actions dans des objectifs d'exemplarité et d'excellence.

Légitimité, exemplarité et pédagogie, permettent à la collectivité s'appliquant à elle-même les impératifs de pratiques responsables, d'insuffler et d'essaimer sur son territoire ces dynamiques du développement durable.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI



Service formation

Éco-conduite

Dans le cadre du développement durable, Le service Formation a, cette année, sensibilisé les chauffeurs de bennes à ordures ménagères, et autres chauffeurs à l'éco-conduite. Cette sensibilisation leur a permis de prendre conscience sur l'optimisation des consommations de carburants et a obtenu un retour très positif des participants. Cette sensibilisation sera en pratique dans leur vie de tous les jours.

Deux types de sensibilisations ont été pratiqués, l'un sur simulateur (1h30) et l'autre avec un formateur accompagnant chaque chauffeur sur une durée d'une heure.

Grand Calais terres et mers a donc formé 21 agents.

Coût de la sensibilisation 0€, sensibilisation organisée par Renault trucks et par ma GMF dans le cadre des contrats les liant avec la collectivité.

I-Parapheur

L'I-Parapheur mis en place au sein du service formation, est opérationnel depuis juin 2022. Cette nouvelle méthode de travail permet d'éviter les impressions des courriers de réponses aux demandes de stages qui représentent un énorme volume de courriers. En effet, depuis juin, les échanges entre les stagiaires, les établissements scolaires et les services d'accueil des stagiaires ne se fait plus que par mail.

Ceci permet la diminution de la consommation de papier au sein du service.

Service Ressources Humaines

Cartes chèques déjeuners; coffre-fort électronique et dématérialisation des frais de déplacements

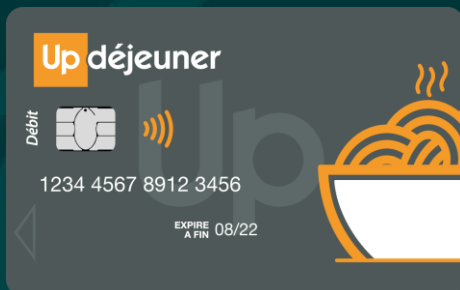
Les chèques restaurants, les bulletins de paie, les arrêtés, les messages personnels et les ordres de missions sont dématérialisés.

Nous proposons toute l'année aux agents le passage à la carte pour les chèques déjeuners et l'adhésion au coffre-fort électronique.

Les agents peuvent utiliser un support carte, une application chèques déjeuners et une application coffre-fort sur téléphone, ils peuvent avoir accès au logiciel des frais de déplacements via logiciel GFD.

La méthodologie adoptée est la publicité annuelle sur les avantages de la dématérialisation des supports via le message personnel, les affichages dans les services (pédagogie) et l'accompagnement des agents sur le passage au coffre-fort électronique.

Il est prévu une baisse significative d'impressions effectuées dans nos services. De plus, via le coffre-fort, chaque agent signe ses documents de matière électronique ce qui supprime l'étape d'édition.



Service paie et carrière

Dématérialisation des attestations Pôle Emploi

Depuis septembre 2022, les attestations Pôle Emploi sont dématérialisées pour réduire les impressions. En effet, une attestation correspond à 8 pages. Une nouvelle procédure a été mise en place afin de sensibiliser le service. Le résultat attendu est la diminution du budget lié au papier, cartouches d'encre et à l'usure de l'imprimante.

Service sécurisation des parcours professionnels et GPEC

Projet sur les parcours professionnels

En 2023, il est prévu un accompagnement des agents en demande de mobilité, de reconversion professionnelle ou de reclassement professionnel, avec des réunions en transversalité RH, des convocations et la mise en place d'ateliers par thème.

Audit effectifs/compétences/observatoire RH

Un outil de diagnostic RH et un Accompagnement et Observatoire ont été mis en place en 2022-2023 et sont renouvelés tous les 6 mois. Les résultats attendus sont la cohésion et la maîtrise des compétences, l'accompagnement des services sur divers thématiques.

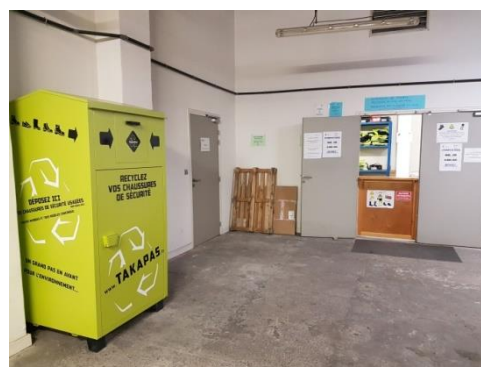
Accompagnement des agents - travailleurs handicapés

Le DUODAY, en novembre, sensibilise les agents aux situations de handicap avec l'accueil de stagiaires des structures spécialisées lors d'une journée. Après la mise en place des conventions, les travailleurs ont été accueillis dans les services. Enfin, un bilan de la journée avec les structures a eu lieu.



Dispositif de recyclage de chaussures usagées TAKAPAS

L'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et la Ville de Calais, ont adhérées en cours d'année 2021 au dispositif de recyclage de chaussures usagées TAKAPAS. L'objectif de ce dispositif est de recycler les paires de chaussures usagées des agents communautaires et municipaux. Une benne de récupération des chaussures est ainsi louée à l'année et disposée à proximité du local de vêtements de travail. Les matières une fois séparées sont soit recyclées soit valorisées en combustibles. Depuis la mise en place du dispositif, ce sont 307 paires de chaussures usagées qui ont ainsi pu être collectées et traitées.



LA GESTION ADMINISTRATIVE

Gestion des actes administratifs et assemblées

Les objectifs sont la dématérialisation du processus de production des actes administratifs (Phase 1), la dématérialisation de l'organisation des assemblées (Phase 2), les suivis des séances dématérialisés (Phase 3). L'action se déroule en phases : Phase 1 : Terminée (Fin 2021) / Phase 2 : Terminée (Fin 2021) / Phase 3 : En cours (Fin prévue 2022)

Les résultats obtenus ou attendus sont des gains en productivité, des gains de temps, une optimisation de tout le processus, satisfaction de tous les utilisateurs, une diminution drastique de la quantité de papier consommé, une diminution forte des impressions dans tous les services, surtout lors des séances et une diminution de l'empreinte carbone.

Mise en œuvre d'un portail de publication dématérialisée des actes

Les objectifs sont de répondre à la réforme de l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, de permettre une dématérialisation totale de la publication des actes administratifs, une mise à disposition gratuite et permanente des actes via le site internet de la Ville de Calais.

Les résultats obtenus ou attendus sont des gains en efficacité de traitement, un gain de temps, une optimisation de tout le processus, une satisfaction de tous les utilisateurs et usagers, une conformité à la nouvelle réglementation, une mise à disposition gratuite et en ligne de l'ensemble des actes publiables et une diminution de la quantité de papier consommé.

Mise en œuvre d'un site Extranet

Les objectifs sont d'améliorer le partage et l'accès aux Ressources des Collectivités entre acteurs internes et externes (de façon dématérialisée). L'action se déroule en deux phases : Phase 1 en 2022 et Phase 2 en 2023.

Les résultats obtenus ou attendus sont une optimisation des démarches administratives internes, une amélioration du travail collaboratif, un accès amélioré aux informations et une satisfaction de tous les utilisateurs.

Mise en œuvre d'une Gestion Electronique des Documents

Les objectifs sont de centraliser en un point unique le stockage des documents de la Collectivité et en permettre le partage, la mise en œuvre de workflows collaboratifs pour la validation documentaire, qui sont programmés de Avril 2022 à 2024.

Les résultats obtenus ou attendus sont des gains en productivité, des gains de temps, une optimisation de tout le processus, une amélioration du travail collaboratif, une satisfaction de tous les utilisateurs, une diminution de la quantité de papier consommé, une diminution des impressions, une diminution des espaces de stockage, une amélioration de la qualité des services rendus aux usagers et une diminution de l'empreinte carbone.



LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers a entrepris un certain nombre d'actions destinées à atteindre les objectifs d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Bilan des actions conduites

Evolution des couts de l'énergie et sobriété énergétique des équipements

Dans la conjoncture actuelle et face à la flambée des prix de l'énergie, La communauté d'agglomération a engagé des mesures de sobriété énergétique :

- Ajustement des températures de chauffage à 19°
- Optimisation globale du fonctionnement des équipements, plages horaires, températures.
- La communauté d'agglomération a fait l'acquisition d'un logiciel de suivi des performances énergétiques afin de répondre aux exigences du décret tertiaire mais également d'utiliser cet outil dans l'optique de gérer et optimiser la ressource et la dépense énergétique.

Contrat d'exploitation des piscines

Renouvellement des contrats d'exploitations des deux piscines, abordant une évolution des objectifs de performance par des travaux de renouvellement des équipements techniques.

Les axes visés sont des baisses de consommation électrique et de consommation d'eau.

Les travaux suivants seront exécutés pendant le futur marché :

- stripage des bâches tampons (baisse de la consommation de l'apport d'eau aux bassins)
- installation de variateurs de vitesse (baisse de la consommation électrique)
- calorifugeage des points singuliers (baisse de la consommation en énergie)
- Remplacement d'une chaudière à la piscine par un modèle HPE

Complexe nautique piscine patinoire ICEO

- Réhabilitation de l'éclairage de la galerie technique du complexe, passage total en LED ainsi qu'un pilotage par zonage pour les économies d'énergies.

Base de voile Tom Souville

- Remplacement des robinets des sanitaires accueils par des modèles plus économes
- Remplacement de l'adoucisseur d'eau de la sous station de la base, optimisation des équipements, suppression du calcaire pour un gain en énergie.

Station d'épuration Jacques Monod

- Remplacement de l'automate de gestion des centrales de ventilation assurant un fonctionnement optimum et en gestion de l'énergie.
- Remplacement des radiateurs vétustes et énergivores par des modèles de nouvelle génération assurant un meilleur pilotage et une mise en réduit automatique par détection pour le logement du concierge de la station.

Station d'épuration Toul

- Remplacement des radiateurs vétustes et énergivores par des modèles de nouvelle génération assurant un meilleur pilotage et une mise en réduit automatique par détection.



Aéroport

- Le pôle formation situé à l'aéroport de Calais Marck, était équipé d'une chaudière d'ancienne génération. Dans le cadre du plan de renouvellement des équipements, celle-ci est remplacée par une chaudière haute performance énergétique garantissant une consommation plus raisonnée en énergie. (opération effectuée début 2022 suite aux retards de livraison d'équipements liés à la crise
- Installation de capteurs de positionnement sur les portes de garage du bâtiment des pompiers afin de couper le chauffage en cas de prolongement d'ouverture des portes, ce qui permet d'assurer un pilotage du chauffage sans excès.

Piscine Ranson

- Remplacement de tous les robinets de lavabo des vestiaires de la piscine par des modèles plus économes en débit d'eau.
- Pose de calorifuge sur le réseau de chauffage en galerie technique afin de réduire la perte par conduction.
- Remplacement de la centrale de supervision de la piscine, celle-ci assure une optimisation certaine de l'équipement ainsi que la reprise du pilotage des éclairages.
- Réhabilitation des médias filtrants des filtres afin d'optimiser la qualité et la gestion de la ressource en eau.
- Remplacement des analyseurs d'eau du traitement de piscine afin d'optimiser la qualité et la gestion de la ressource en eau.
- Réparation des réseaux gravitaires des deux bassins, ceux-ci présentaient des fuites et ainsi une perte d'eau, ces opérations assureront une diminution de la consommation en eau de la piscine.

Base d'aviron

- Remplacement des radiateurs vétustes et énergivores par des modèles de nouvelle génération assurant un meilleur pilotage et une mise en réduit automatique par détection.

Base de Char à voile

- Réhabilitation du chauffage de la salle de tir à l'arc et de l'atelier. Ces équipements très énergivores ont été remplacés par des aérothermes mieux adaptés avec un pilotage optimisé.

Médiathèque

- L'automate de gestion du chauffage et des ventilations a été remplacé par un modèle plus performant assurant une optimisation de l'équipement et un pilotage maîtrisé.

Port de Plaisance

- La chaufferie du port de plaisance ne répondait plus aux objectifs attendus des usagers, dans ce contexte un plan de travaux a été engagé afin de réhabiliter la chaufferie, installation d'une chaudière haute performance énergétique, modernisation du réseau de ventilation, installation d'un pilotage de l'équipement.

Remplacement de chaudières

Dans le cadre des optimisations de la gestion de la ressource, certaines chaudières énergivores ont été remplacées par des modèles de haute performance, ce qui a été le cas pour :

- Le logement du concierge du complexe ICEO
- Chaudière d'une habitation à proximité de l'aéroport propriété de Grand Calais.

Le renouvellement des éclairages

- L'agglomération dans le cadre du plan d'économie d'énergie, procède en ajustement au remplacement des éclairages défectueux, à une mise en place progressive de points lumineux à LED.



LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La communauté d'agglomération a décidé en fin d'année 2022, de mettre en place un plan de sobriété énergétique qui doit lui permettre une meilleure adaptation à l'augmentation des coûts de l'énergie et à la diminution de son empreinte sur l'environnement.

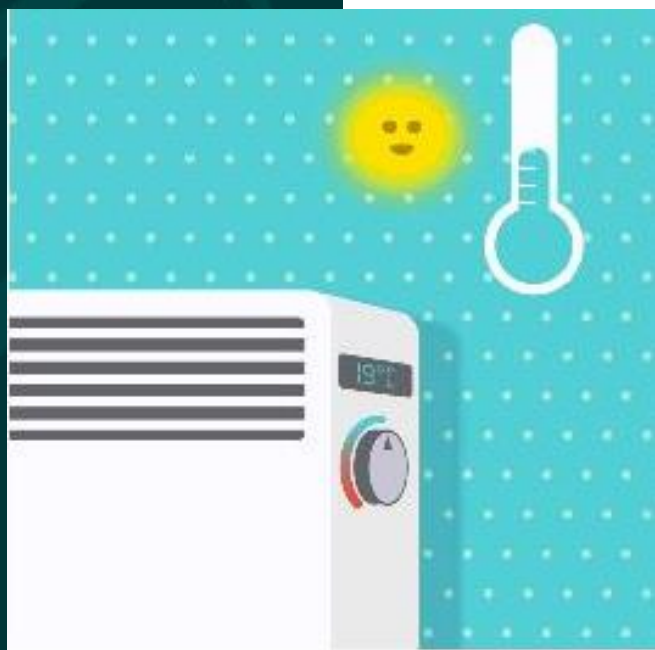
2 axes principaux sont concernés avec l'exploitation des bâtiments communautaires et le renouvellement de la flotte automobile par des véhicules à faible émission.

Pour le grand public, les principales mesures sont la baisse des températures dans les bassins des piscines Ranson et Icéo de 1°C et la fermeture temporaire de la patinoire.

Concernant le chauffage des bâtiments, les actions prévues sont :

- Démarrage plus tardif en octobre et fermeture plus précoce au printemps
- Baisse des consignes de température
- Modernisation des outils de gestion et de suivi afin de piloter plus finement les consommations

Les gestes du quotidien ont été rappelés comme l'extinction des lumières quand on quitte une salle, l'extinction des appareils électroniques et ordinateurs en fin de journée.



SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

RÉGLEMENTATION

Le décret ministériel n°2015-1000 du 17 août 2015 impose la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (les crèches, les haltes-garderies et les écoles maternelles) ainsi que dans les écoles primaires au 1er janvier 2018.

La surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments représente un enjeu majeur de santé publique pour nos collectivités. En effet, les statistiques montrent que nous passons en moyenne 90% de notre temps dans des lieux clos où les sources de pollution sont potentiellement très nombreuses (matériaux de construction, meubles, produits d'entretien, peinture, colle...). Les enfants sont particulièrement sensibles à ces expositions. L'agglomération est concernée par les structures multi-accueils de Les Attaques et Frethun.

Contribution du suivi de la qualité de l'air intérieur aux engagements pour un développement durable

Le suivi de la qualité de l'air intérieur permet de générer une information transparente et accessible à tous, grâce à l'affichage réglementaire du bilan relatif aux résultats. Ceci contribue au droit de chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

L'information du citoyen est également un levier essentiel de prise de conscience des responsabilités de chacun à travers les modes de production et de consommation.

Description et bilan de l'action

La mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur a été réalisée fin 2017 de la manière suivante pour les structures multi-accueils de Les Attaques et Frethun :

- L'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement présentée sous forme de rapport conformément à l'arrêté du 1^{er} juin 2016 : diagnostic réalisé par la Direction de l'Environnement en collaboration avec la Direction du Patrimoine Bâti et Centre Technique Communautaire.
- La mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur conformément au guide du Ministère, à l'aide de grilles d'autodiagnostic complétées par les services concernés (la Direction du Patrimoine Bâti et Centre Technique Communautaire et la Direction Enfance et Jeunesse, en collaboration avec la Direction Environnement).

Suite aux conclusions des rapports d'évaluation, des interventions ont été réalisées en 2018, et 2019, et un affichage dans les deux structures a été mis en place conformément à la réglementation.

La mise en œuvre du plan d'actions permet de cibler les points suivants :

- Choix de produits ecolabellisés pour les activités manuelles et les produits d'entretien, prévu dans les cahiers des charges des marchés dédiés.
- Lors du renouvellement de mobilier ou de matériel de motricité, privilégier les produits ecolabellisés (Eco-label européen, NF Environnement Education...), les débarrasser et les stocker dans une pièce ventilée, chauffée mais non occupée pendant au moins 4 semaines, avant de les introduire dans une pièce occupée.

Evaluation et amélioration continue

L'évaluation des moyens d'aération des établissements devra être renouvelée tous les 7 ans. Ces obligations concerneront progressivement d'autres types d'établissements recevant du public dans les années à venir.

En alternative ou complément du plan d'actions, il est possible de réaliser une campagne de mesure de certains polluants (benzène, formaldéhyde, CO₂,...) à l'aide de kits d'auto-évaluation ou par un bureau d'études accrédité COFRAC. Attention, si une campagne de mesures est menée, des actions obligatoires seront à prévoir si les concentrations en polluants identifiés sont supérieures aux seuils définis ; cette opération sera également à renouveler tous les 7 ans voire 2 ans en cas de dépassement de valeur limite.



L'INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE

Pour l'année 2022, ce sont donc près de 3189 heures d'insertion qui ont été réalisées (chiffres arrêtés au 30 octobre 2022).

Le code de la commande publique comprend de nombreuses dispositions relatives aux engagements de développement durable.

En effet, l'article L2111-1 dispose que « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ». Les conditions d'exécution d'un marché public peuvent donc prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social, à l'emploi, ou à la lutte contre les discriminations (article L2112-2 du code de la commande publique).

L'insertion sociale des personnes en difficultés par l'activité économique constitue une préoccupation majeure pour Grand Calais Terres & Mers qui veille à insérer dans ses marchés publics des heures d'insertion professionnelle réservées à un public sensible (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du revenu de solidarité active, personnes reconnues travailleurs handicapés, jeunes sans expérience professionnelle ...).

Pour ce, une étroite collaboration est mise en place avec « La Fabrique Défi » dont un chargé de mission est spécifiquement dédié à la collectivité. Ces heures ont permis la mise en place de 13 contrats et l'amélioration de la situation professionnelle de 11 demandeurs d'emploi de longue durée, dont 1 jeune de moins de 26 ans, 1 personne de plus de 50 ans, 7 bénéficiaires du RSA, et 7 habitants des quartiers sensibles.

Le service des marchés publics veillera à poursuivre ses efforts en matière d'insertion professionnelle mais surtout à engager, l'intégration d'éléments à critères environnementaux au sein de ses procédures.

En effet, un atelier de travail avec pour thème « l'achat responsable vers un changement de paradigme » a été organisé au sein de la collectivité, dont l'ensemble des propositions devront être mises en œuvre dès 2023.



PROGRAMME D'ELABORATION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE

Méthodologie

Grand Calais, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, doit élaborer sa Stratégie numérique responsable, en application du Décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022. Cette stratégie sera un volet « développement durable » de la Stratégie Numérique du territoire.

Afin d'arbitrer les choix et orientations poursuivis, un comité de pilotage sera constitué, composé de Madame la Présidente et des élus dédiés à ces questions de développement durable et de numérique, du DGS, du Direction du Service Informatique et de la Direction du Développement Durable.

Afin de travailler concrètement à l'élaboration de cette stratégie, un Comité technique (COTEC) sera créé constitué de la direction générale, de la direction informatique et de la direction du Développement Durable. Peuvent y être adjointes pour travailler toutes les personnes issues des services de la collectivité en fonction des thèmes abordés par le COTEC dans ses réunions.

Temporalité

Avant la fin du premier trimestre 2023 : Constituer et réunir le COTEC pour établir les orientations, les modalités et le planning d'élaboration de la stratégie numérique responsable pour la collectivité.

Deuxième trimestre 2023 : réunir autant que nécessaire le COTEC et soumettre au CODIR les travaux.

Avant fin 2023 : Faire valider par l'autorité territoriale le plan de travail élaboré pour définir la stratégie numérique responsable qui pourra s'étaler de janvier 2024 à décembre 2025.

A partir du 1^{er} janvier 2026 : mise en œuvre de la stratégie numérique responsable avec bilan annuel dans le rapport présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.







Rédaction : les Services de Grand Calais
Terres & Mers

Mise en page : Lucie BROUTIN Direction
Développement Durable

GRAND CALAIS

Terres & Mers

